ogeo FUND

RAPPORT ANNUEL 2015

ogeo
FUND

OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Siège social :
Boulevard Piercot 46
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

info@ogeofund.be
www.ogeofund.be

Pour consulter le site internet d'OGEO FUND, rendez-vous sur : **www.ogeofund.be**

sommaire

1

OGEO FUND

Croissance et fructification – Les chiffres clés 2015 . . . . . **4**
Deux branches maîtresses, un vigoureux tronc commun – L'offre d'OGEO FUND **6**
Les points forts pour une récolte fructueuse – Les atouts du modèle **7**

2

La parole à OGEO FUND

Huit récoltes plus loin – Le mot du Président **8**
Des racines saines pour résister aux turbulences du marché – L'interview du Comité de direction . . **10**

3

Les temps forts 2015

Pépinière d'expertise – Evénements et enquête 2015. . . . . **12**

4

Les atouts d'OGEO FUND

Une branche solide et avantageuse – La Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest " **16**
Tuteur de croissance – Le Comité financier **18**
Renforcement des racines immobilières – Poche immobilière 'en briques' **20**
Une biodiversité contrôlée – La gouvernance **22**

5

Focus sur une entreprise affiliée

Pérenniser nos récoltes – Focus sur l'AIDE. **24**

6

Organisation

Un enracinement robuste – Les organes opérationnels. **26**
Récolter le fruit du travail – Sept entreprises d'affiliation **28**
La culture de l'excellence – RBC Investor & Treasury Services **30**

7

Politique de placement

Balises de fructification – Statement of Investment Principles (SIP) **32**

8

Les cahiers d'OGEO FUND

Rapport de gestion – Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale **34**
Comptes annuels – Bilan au 31 décembre 2015. . . . . **41**
Rapport du Commissaire agréé – Opinion sans réserve sur les comptes annuels 2015. . . . . **53**

1 OGEO FUND

Croissance et fructification

5ème
PLUS GRAND OFP DE BELGIQUE[1]

1,125
MILLIARD D'EUROS D'ACTIFS SOUS GESTION

620
MILLIONS D'EUROS D'ACTIFS EN SURCOUVERTURE[2]

4.183
BÉNÉFICIAIRES DE RENTE ACTUELS OU FUTURS, RÉPARTIS ENTRE **7** ENTREPRISES D'AFFILIATION

8
ANNÉES D'EXISTENCE

49,5
MILLIONS D'EUROS DE BÉNÉFICES

5,08 %
DE RENDEMENT FINANCIER[3]

1 Classement au 31/12/2014 - en attente du classement officiel émanant de PensioPlus (anciennement ABIP - Association Belge des Institutions de Pension) au 31/12/2015.

2 Surcouverture : les actifs de couverture d'OGEO FUND à fin 2015 s'élèvent à 1,017 milliard d'euros par rapport à des engagements de 397 millions d'euros soit une surcouverture de 156 %.

3 Les Institutions de Retraite Professionnelle (IRP) belges ont obtenu pour l'année 2015 un retour sur investissement moyen pondéré de 4,48 % selon l'enquête financière de PensioPlus.

DES ACTIFS SOUS GESTION EN CONSTANTE AUGMENTATION

En millions d'euros

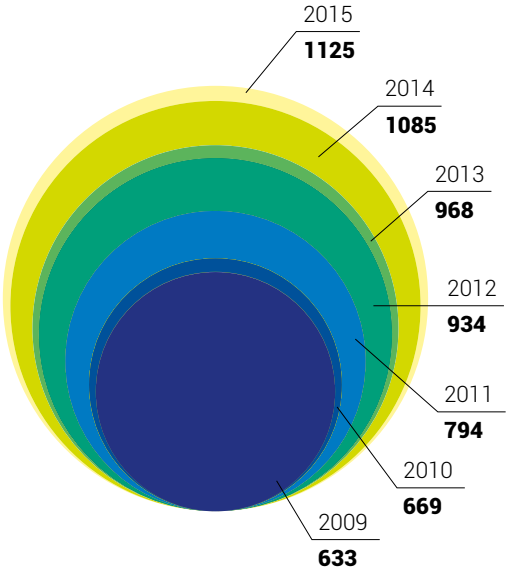

UNE SURCOUVERTURE IMPORTANTE

En millions d'euros

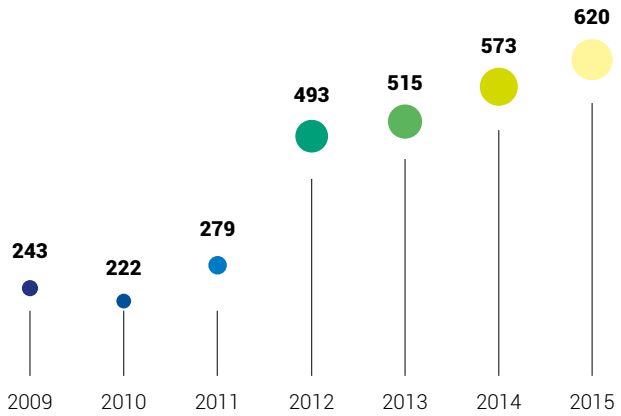

1

Deux branches maîtresses, un vigoureux tronc commun

ogeo FUND

1ER PILIER (PENSIONS LÉGALES) DEPUIS JUILLET 2007

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

Pension des mandataires
des CPAS, administrations communales et provinciales

Pension du personnel statutaire
(ou du personnel ayant connu une carrière mixte : statutaire et contractuel)

ogeo 2 PENSION

2ÈME PILIER (PENSIONS COMPLÉMENTAIRES OU EXTRA-LÉGALES) DEPUIS AVRIL 2008

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

Pension du personnel contractuel
des administrations publiques et entités publiques / parapubliques (ex : les intercommunales)

Pension du personnel salarié du secteur privé

ATOUT
- Versement d'une rente mensuelle ou d'un capital à l'âge de la pension.

Les points forts pour une récolte fructueuse

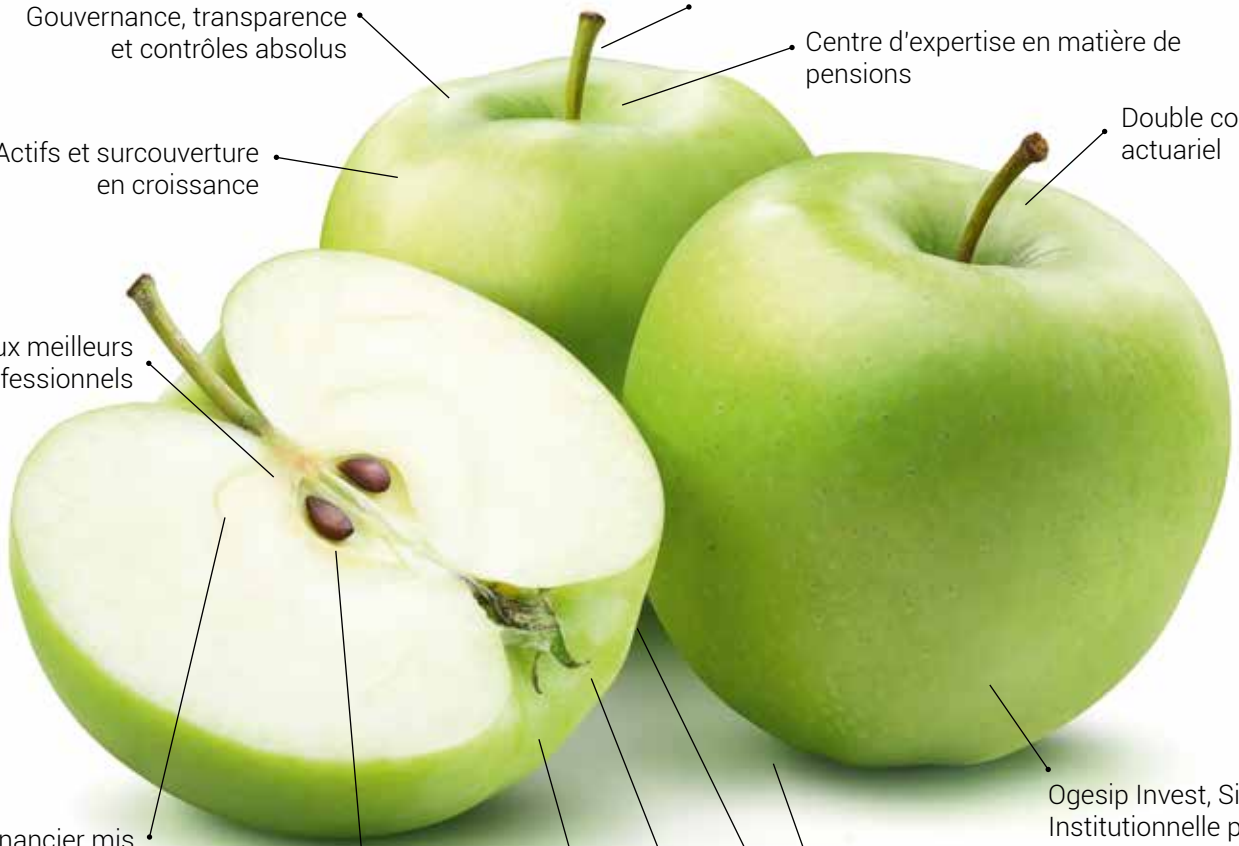

Les brochures de présentation générale d'OGEO FUND et d'OGEO 2 PENSION sont disponibles via le lien suivant :
www.ogeofund.be/brochures

2 La parole à OGEO FUND

Huit récoltes plus loin

LA PAROLE À ANDRÉ GILLES, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OGEO FUND

Au moment où nous portions sur les fonts baptismaux OGEO FUND, nous partagions tous, au sein du Conseil d'administration, une même conviction : celle de mener une démarche qui assurerait la pérennité du paiement des pensions pour tous nos bénéficiaires de rente. C'était le 13 juillet 2007. OGEO FUND voyait le jour sous la forme juridique d'un Organisme de Financement de Pensions (OFP).

Huit ans plus tard, cette conviction est plus forte que jamais. Grâce à la saine gestion d'OGEO FUND, nous récoltons, année après année, le fruit de nos placements.

Huit récoltes plus loin, nous pouvons affirmer que nos choix étaient les bons. Aujourd'hui, OGEO FUND démontre qu'il a atteint sa pleine maturité : premier Organisme de Financement de Pensions multi-employeurs (1er pilier) et cinquième plus grand OFP de Belgique, OGEO FUND assure la gestion complète des rentes de pension pour plus de 4.000 bénéficiaires.

Huit récoltes plus loin, avec plus d'un milliard d'euros d'actifs sous gestion et une surcouverture établie à 620 millions d'euros[1], tous deux en croissance constante, OGEO FUND affiche des fondamentaux sains qui lui permettent d'envisager sereinement l'avenir. À la différence des banques, assureurs et autres institutions, OGEO FUND n'a aucun actionnaire à rémunérer.

Le principe de redistribution intégrale des rendements reste inchangé, après déduction des frais de gestion. Quant à l'option prise d'investir dans un immobilier 'en briques' plutôt qu'un immobilier 'papier', avec des partenaires fiables et des baux à long terme, elle se révèle payante.

Huit récoltes plus loin, nous affichons la même conviction que la pérennité de notre institution ne sera assurée que si nous continuons à répondre aux exigences les plus élevées en matière de gouvernance et de contrôle interne. C'est en nous appuyant sur une équipe d'experts dans le domaine financier, juridique et actuariel, tant internes qu'externes, que nous pourrons continuer à offrir des prestations de haut niveau à des coûts réduits à nos entreprises d'affiliation.

1 Au 31/12/2015, les actifs de couverture d'OGEO FUND s'élèvent à 1 milliard 17 millions d'euros par rapport à des engagements de 397 millions d'euros soit une surcouverture de 156 %.

2015 : OGEO FUND EN UN CLIN D'ŒIL

- Un rendement financier de 5,08 %.
- La Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest ".
- De nouveaux projets immobiliers 'en briques'.
- Une gouvernance allant au-delà des prescrits légaux.
- Un centre d'expertise en matière de pensions.

Depuis huit ans, des institutions publiques et parapubliques majeures ont rejoint les membres fondateurs, confirmant la pertinence et le professionnalisme du modèle OGEO FUND. Et j'ai la conviction que ce n'est pas fini : d'autres nous rejoindront encore, convaincus par le sérieux, la rigueur et les performances d'OGEO FUND.

Grâce à son cadre prudentiel, rigoureux et adapté, l'équipe d'OGEO FUND prolonge au quotidien la politique de placement déterminée par l'Assemblée générale, après examen du Conseil d'administration et sur recommandation du Comité financier. Nos administrateurs veillent à ce que le Comité de direction mette en place la politique définie et assure le suivi des décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale. De manière transparente, les entreprises d'affiliation participent à la politique de placement au travers de l'Assemblée générale qui a notamment les pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes qui intéressent OGEO FUND.

Huit récoltes plus loin, toujours, OGEO FUND perpétue sa vocation de centre d'expertise en matière de pensions. En mettant sur pied tables rondes et rencontres sectorielles, en consolidant les informations recueillies année après année dans nos sondages d'opinion et en soutenant des recherches spécifiques, OGEO FUND contribue à améliorer la connaissance de la problématique des pensions et, de surcroît, renforce sa maîtrise en la matière.

Cette huitième récolte est pour moi l'occasion de saluer le travail de nos équipes, tant internes qu'externes, pour la qualité de leurs prestations. C'est grâce à leur travail acharné, à leur maîtrise des fondamentaux sectoriels, à leur investissement personnel constant au service d'OGEO FUND que les performances de l'OFP ont pu répondre aux attentes de nos sept entreprises d'affiliation.

Je tiens enfin à remercier nos entreprises d'affiliation, qui nous accordent leur confiance.
Une confiance qui nous honore et qui nous engage à viser l'excellence dans la poursuite de la mission fondamentale qu'elles nous ont confiée.

André Gilles
Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND

> « Avec plus d'un milliard d'euros d'actifs sous gestion et une surcouverture établie à 620 millions d'euros, OGEO FUND affiche des fondamentaux sains qui lui permettent d'envisager sereinement l'avenir. »

2 Des racines saines pour résister aux turbulences du marché

LA PAROLE À STÉPHANE MOREAU, ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET EMMANUEL LEJEUNE, MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION D'OGEO FUND.

Le Comité de direction revient sur une année 2015 qui a confirmé la vigueur d'OGEO FUND et le bien-fondé de la stratégie de placement mise en œuvre.

Quel regard portez-vous sur 2015, première année de plein exercice de votre Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest " ?

L'année 2015 a été complexe pour tous les Organismes de Financement de Pensions et pour toutes les Sicav Institutionnelles, en miroir d'une année boursière chahutée.
La politique monétaire américaine et les remous de l'économie chinoise ont pesé sur les marchés boursiers une bonne partie de l'année 2015. Cette situation macro-économique a engendré des performances pour le moins contrastées entre les différentes classes d'actifs.

Néanmoins, chez OGEO FUND, nous pouvons afficher une certaine satisfaction : pour 2015, notre Sicav Institutionnelle « Ogesip Invest » a pu dégager une performance en ligne avec le profil de risque que nous lui avions attribué à sa création.

Notre poche immobilière - en dur et non en SICAFI -, dégage un rendement net moyen de 5 %, jouant parfaitement son rôle de flotteur dans notre portefeuille de placements.
Un rendement satisfaisant qui nous encourage à poursuivre notre politique d'investissement 'en briques' et à maintenir nos exigences sur notre portefeuille immobilier. Les maîtres-mots en la matière restent 'qualité et localisation des biens', 'baux long terme' et 'locataires de qualité'.

Au bilan de l'exercice 2015, OGEO FUND a atteint un rendement financier de 5,08 % supérieur au retour sur investissement moyen pondéré des Institutions de Retraite Professionnelle (IRP) qui est de 4,48 % en 2015 (selon l'enquête financière de PensioPlus).

Au-delà de cette bonne performance annuelle dans un contexte difficile, nous tenons à souligner la grande stabilité des performances d'OGEO FUND. Une stabilité rendue notamment possible par notre politique de diversification et par nos choix d'investissements 'en briques'.

A fin 2015, OGEO FUND présente un bilan positif, avec des actifs sous gestion en croissance, atteignant 1,125 milliard d'euros et 620 millions d'euros d'actifs en surcouverture, eux aussi en évolution.

Votre SIP (Statement of Investment Principles) détermine votre politique d'investissement et vos objectifs à long terme. Pourtant, celle-ci fait l'objet d'ajustements réguliers.

En matière de politique de placement, la SIP d'OGEO FUND reflète notre vision à long terme. Celle-ci est adaptée - assidûment et bien plus régulièrement que le prescrit légal qui est au minimum tous les trois ans - en fonction des variations macro-économiques. La SIP d'OGEO FUND s'inscrit parfaitement dans les principes retenus, à savoir la diversification et la prudence.

Notre SIP intègre la répartition stratégique des actifs eu égard à la nature et à la durée des obligations de retraite, mais aussi la détermination des méthodes d'évaluation des risques d'investissement, les techniques de gestion des risques. Les bornes minimales et maximales imposées pour chaque classe d'actifs sont scrupuleusement respectées.

> « La politique de placement d'OGEO FUND s'inscrit parfaitement dans les principes retenus, à savoir la diversification et la prudence. »
>
> **Emmanuel Lejeune**
> Membre du Comité de direction d'OGEO FUND

Les termes " bonne gouvernance " et " contrôle " reviennent comme un refrain dans toutes vos publications, dans toutes vos prises de parole, à en devenir quasi-obsessionnels…

OGEO FUND se caractérise par une gouvernance qui va au-delà des prescrits légaux. C'est un choix que nous avons posé dès la création de notre Organisme de Financement de Pensions : nous voulions opérer dans un cadre sûr, reposant sur des contrôles, tant internes qu'externes, rigoureux et une transparence absolue. Un cadre qui nous permet de garantir à nos entreprises d'affiliation, et à plus de 4.000 bénéficiaires directs, une gestion optimale de leurs rentes de pension.

Nous avons mis en place un double contrôle actuariel : IIServices assure les missions de calcul, le cabinet Nexyan celles de contrôle.

Ce double contrôle actuariel permet à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les

L'ANNÉE 2015 EN UN CLIN D'ŒIL

- 1,125 mrd € d'actifs sous gestion et 620 mios € en surcouverture, tous deux croissants.
- Une gouvernance allant au-delà des prescrits légaux.
- Une stratégie immobilière 'en dur', décorrélée du marché des SICAFI.
- Un contrôle permanent.
- Aucun actionnaire à rémunérer.
- Un rendement de 5,08 % en 2015.

hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques...) ont été rigoureusement vérifiées.

En matière d'audit des comptes, nous avons opté pour la mise en œuvre d'un contrôle semestriel. Le premier est présenté en décembre, tandis que le rapport final est arrêté dans le courant du second trimestre N+1 de l'exercice N. OGEO FUND peut également compter sur un Comité financier où siègent différents experts, qui ont pour tâche d'apporter un éclairage pertinent au Comité de direction et au Conseil d'administration. C'est ce Comité financier qui effectue le travail de présélection des gestionnaires d'actifs avant d'émettre un avis à destination du Comité de direction et du Conseil d'administration.

En outre, OGEO FUND a mis en place un guide de bonne gouvernance. Ce guide de bonne gouvernance est un outil mis à la disposition des administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'OGEO FUND afin d'optimiser la gestion de l'OFP et de mettre en place une plus grande transparence facilitant le contrôle.

Cette gouvernance se traduit dans la stabilité des résultats d'OGEO FUND, année après année, en suivant la ligne claire caractérisant OGEO FUND depuis sa création : celle d'offrir des prestations de haut niveau à coûts réduits à ses entreprises d'affiliation. De plus, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer.

De quelle façon OGEO FUND participe-t-il à l'approfondissement des connaissances et aux débats de société sur les pensions en Belgique ?

En 2015, OGEO FUND a mandaté, pour la deuxième année consécutive, l'institut de sondage IPSOS afin de réaliser une enquête d'opinion sur les retraites en Belgique. Au-delà de la comparaison avec les résultats de l'étude menée en 2014, l'enquête d'OGEO FUND a également intégré des questions spécifiques relatives aux propositions du Gouvernement fédéral quant à la réforme des pensions.

En vue de présenter les résultats de cette enquête d'opinion, nous avons organisé une table ronde ainsi qu'un séminaire institutionnel composé d'experts de haut niveau issus des mondes académique et professionnel durant lesquels le Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, était présent. Ces journées d'échanges ont pu mettre en lumière les attentes des Belges sur l'avenir de leur pension et aborder les pistes de réforme préconisées par le Gouvernement.

Cette année encore, une nouvelle enquête d'opinion sera réalisée sur l'opinion des Belges à l'égard de la réforme des pensions en cours.

> « OGEO FUND a mis en place un guide de bonne gouvernance. Ce guide est un outil mis à la disposition des administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'OGEO FUND afin d'optimiser la gestion de l'OFP et de mettre en place une plus grande transparence facilitant le contrôle. »

Stéphane Moreau
Administrateur-délégué d'OGEO FUND

3 Les temps forts 2015

Pépinière d'expertise

Fidèle à sa démarche volontariste, OGEO FUND apporte chaque année son écot à l'approfondissement des connaissances et aux débats de société sur les pensions en Belgique. Divers événements et études commandités par OGEO FUND ont émaillé l'année 2015, confirmant la mission de pépinière d'expertise endossée par le 5ème plus grand OFP de Belgique.

2014 2015

Plan de pension complémentaire contracté auprès de l'employeur

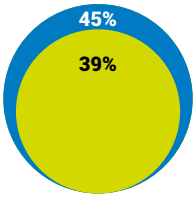

Départ envisagé à la pension avant 65 ans

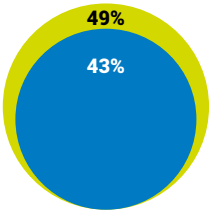

Départ envisagé à la pension à 65 ans

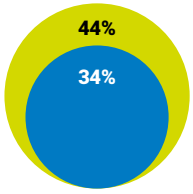

Départ envisagé à la pension après 65 ans

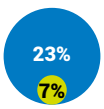

ENQUÊTE D'OPINION D'OGEO FUND

OGEO FUND a mandaté, pour la deuxième année consécutive, l'institut de sondage IPSOS afin de réaliser une enquête d'opinion sur les retraites en Belgique. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1.065 personnes de la population, âgées entre 25 et 70 ans.

Au-delà de la comparaison avec les résultats de l'étude menée en 2014, l'enquête d'OGEO FUND a également intégré des questions spécifiques relatives aux propositions du Gouvernement fédéral quant à la réforme des pensions.

Voici quelques résultats clés de l'enquête d'opinion 2015 :

Départ à la retraite

- Le principal facteur qui pourrait inciter les non-retraités à prendre leur retraite plus tard que prévu serait, tout comme en 2014, de pouvoir cumuler travail à temps partiel et retraite, sans pénalisation fiscale (59 %).
- Seuls 17 % des non-retraités se sentent suffisamment informés sur leur pension (contre 22 % en 2014). Ils ne sont par ailleurs que 27 % à penser que leur pension sera suffisante pour maintenir un niveau de vie satisfaisant (contre 32 % en 2014).

L'avenir des retraites

- 8 Belges sur 10 estiment que les autorités publiques devraient en priorité assurer un financement adéquat des retraites.
- 78 % des sondés se déclarent en faveur de l'harmonisation des régimes de pension public/privé/indépendant. Un avis davantage partagé par les employés du secteur privé (85 % contre 80 % en 2014) que par ceux du secteur public (55 % contre 58 % en 2014).

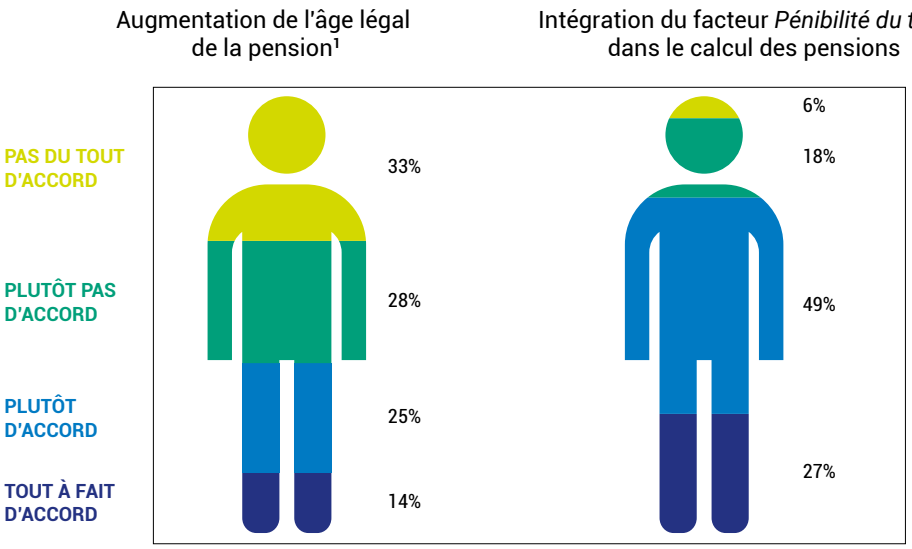

1 Augmentation de l'âge légal de la pension (actuellement de 65 ans) : 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030.

Table ronde d'experts

Les résultats de l'enquête d'opinion exclusive commanditée par OGEO FUND et menée par IPSOS sur les retraites en Belgique ont été présentés le 16 octobre 2015, en collaboration avec la Banque Degroof Petercam, au cours d'une table ronde intitulée *" Les Belges et leur pension face aux réformes en cours "*.
La table ronde s'est déroulée en présence de M. le Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, et était composée d'un panel d'experts de haut niveau issus des mondes académique et professionnel.

1

2

3

4

5

6

ÉTUDE LARGEMENT COMMENTÉE

Le communiqué de presse relatif aux résultats de l'enquête d'opinion d'OGEO FUND, réalisée en 2015 par IPSOS, a généré 18 parutions en Belgique et 7 parutions dans la presse internationale (dont la France et la Chine). OGEO FUND ne se contente pas de tirer la sonnette d'alarme mais, en tant que 5ème plus grand Organisme de Financement de Pensions (OFP) de Belgique, souhaite s'associer à une démarche constructive et essentielle pour le financement futur des pensions.

1/ **Daniel Bacquelaine**,
Ministre fédéral des Pensions,
a introduit le séminaire.

2/ **Roland de Turck**,
Vice-Président d'IPSOS Belgique,
a présenté les résultats de l'enquête.

3/ **Jean Hindriks**,
Université Catholique de Louvain,
Membre du Conseil Académique
des Pensions.

4/ **Bruno Colmant**,
Vlerick Management School, Solvay
Business School, membre du
Conseil Central de l'Économie et
de l'Académie Royale de Belgique.

5/ **Ralf Jacob**,
Chef de l'unité Protection sociale
et système d'activation sociale, DG
Emploi, Commission européenne.

6/ **André Gilles**,
Président du Conseil
d'administration d'OGEO FUND,
a présenté la conclusion.

Vous souhaitez disposer
des conclusions complètes
de cette enquête d'opinion ?
Rendez-vous sur :
www.ogeofund.be/ipsos2015

Séminaire institutionnel d'OGEO FUND

Le 30 octobre 2015, OGEO FUND organisait un séminaire institutionnel intitulé *" Réforme des pensions : enjeux et impacts "*. Ce séminaire s'est déroulé au Cercle de Wallonie à Namur. Outre la présentation des résultats clés de l'enquête d'opinion d'OGEO FUND menée par IPSOS sur les retraites en Belgique, OGEO FUND a eu le plaisir d'accueillir un panel d'experts.

Les experts ont pu débattre de toutes les décisions déjà adoptées par le Gouvernement belge ainsi que des réformes qui sont encore dans le pipeline afin de garantir la pérennité du système des pensions en Belgique.

OGEO FUND DANS LES MÉDIAS FINANCIERS INTERNATIONAUX

Le service de renseignements sur les investissements institutionnels MandateWire, filiale du Financial Times, a dédié à OGEO FUND un article approfondi intitulé " *Belgian pension fund uses 'bricks and mortar' to fend off market volatility* " signé Lea Huhlata. Deux personnalités d'OGEO FUND y étaient interviewées : Jean van Caloen, Administrateur indépendant de la Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest " et Emmanuel Lejeune, Membre du Comité de direction d'OGEO FUND.
Une belle reconnaissance internationale.

1/ **Daniel Bacquelaine**,
Ministre fédéral des Pensions, a introduit le séminaire.

2/ **Anne Thiry**,
Managing Partner Actuary chez Nexyan et actuaire désigné d'OGEO FUND, a apporté la vision du Comité National des Pensions dont elle est Vice-Présidente.

3/ **Florence Delogne**,
Directrice de Cabinet adjointe du Ministre des Pensions, a donné la position gouvernementale en la matière.

4/ **Pierre Devolder**,
Professeur à l'Université Catholique de Louvain et membre de la Commission de réforme des pensions, apportait un éclairage scientifique sur l'évolution des pensions.

5/ Le Comité de direction, représenté par **Emmanuel Lejeune**, a rappelé les spécificités du modèle d'OGEO FUND.

6/ **André Gilles**,
Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND, a clôturé les débats.

Le contenu de l'intervention d'OGEO FUND présenté lors de ce séminaire est disponible sur le site via le lien suivant : www.ogeofund.be/seminaire2015

OGEO FUND au Salon des Mandataires

OGEO FUND a participé au Salon des Mandataires les jeudi 12 et vendredi 13 février 2015. Incontournable rendez-vous des Pouvoirs locaux, le Salon des Mandataires fut pour OGEO FUND l'occasion d'aller à la rencontre de tous ceux qui participent à la gestion des Communes, des Provinces, des CPAS et des Intercommunales de la Région wallonne. Le Salon des Mandataires fut aussi l'occasion pour OGEO FUND de remettre aux visiteurs les résultats de son enquête d'opinion réalisée par IPSOS au sujet de l'opinion générale des Belges à l'égard de la réforme des pensions.

4 Les atouts d'OGEO FUND

Une branche solide et avantageuse

En 2015, le premier compartiment "Ogesip Invest 1 " de la Sicav Institutionnelle de droit belge "Ogesip Invest " a vécu son premier exercice complet, atteignant sa pleine vitesse de croisière après son lancement réalisé en avril 2014. Rencontre avec Jean van Caloen, Administrateur indépendant de la Sicav "Ogesip Invest ".

" Ogesip Invest 1 " affiche un résultat de 3,88 % pour 2015, légèrement en deçà de la performance moyenne des fonds de pension belges. Cependant, la Sicav Institutionnelle d'OGEO FUND réalise une performance en ligne avec la définition du profil de risque prudent " d'Ogesip Invest 1 ", qui s'explique aisément : " Ogesip Invest 1 " n'investit pas dans l'immobilier coté - alors que le secteur a très bien performé en 2015 (18 %) - et s'impose une part obligataire importante, soit un profil plus défensif que la moyenne des fonds de pension belges. Quant à la poche immobilière 'en briques', aux produits d'assurance et aux investissements en private equity de l'OFP, ils sont logés hors de la Sicav Institutionnelle et directement gérés par OGEO FUND. Pour rappel, OGEO FUND a engrangé sur l'année 2015 un rendement de 5,08 %[1].

DES CAPITAUX IMPORTANTS CONFIÉS À DES ACTEURS FINANCIERS DE PREMIER PLAN

La Sicav " Ogesip Invest " regroupe les actifs cotés des différentes entreprises d'affiliation d'OGEO FUND. Ces actifs sont logés dans le premier compartiment de la Sicav. Un compartiment qui pèse aujourd'hui plus de 700 millions d'euros, soit près de 65 % du total des actifs d'OGEO FUND.

Ces avoirs sont gérés par 4 gestionnaires institutionnels certifiés, qui ont conclu individuellement des contrats de gestion discrétionnaire avec la Sicav.

Jean van Caloen, Administrateur indépendant de la Sicav " Ogesip Invest ", explique le benchmarking mis en place :
" Ces gestionnaires sont mis en concurrence de manière permanente entre eux sur une base objective. Ils sont également comparés à un étalon de référence établi sur base d'un indice composite, soit une situation idéale, avec des gestionnaires professionnels évalués en permanence non seulement entre eux mais également avec le marché. "

Le dépositaire de la Sicav " Ogesip Invest " est RBC Investor & Treasury Services, filiale de Royal Bank of Canada. RBC Investor & Treasury Services est classé dans le Top 10 mondial des prestataires de services d'actifs. RBC Investor & Treasury Services s'occupe du reporting, du calcul de la VNI (valeur nette d'inventaire) et des tâches administratives liées à la vie de la Sicav.

> "Grâce au reporting assuré par RBC Investor & Treasury Services, OGEO FUND dispose en permanence de la valorisation du patrimoine de chaque entreprise d'affiliation.
>
> La création de la structure de la Sicav a été bénéfique tant pour OGEO FUND que pour ses gestionnaires d'actifs."

Jean van Caloen
Administrateur indépendant de la Sicav " Ogesip Invest "

1 Les Institutions de Retraite Professionnelle (IRP) belges ont obtenu pour l'année 2015 un retour sur investissement moyen pondéré de 4,48 % selon l'enquête financière de PensioPlus (anciennement ABIP - Association Belge des Institutions de Pension).

" OGESIP INVEST "
EN UN CLIN D'ŒIL

- Sicav Institutionnelle de droit belge.
- Valeur Nette d'Inventaire (VNI) unique et calculée régulièrement.
- Contrôle renforcé de la politique de placement.
- Reportings accélérés et améliorés.
- Performance identique.

Grâce à la valeur nette d'inventaire calculée par RBC Investor & Treasury Services, OGEO FUND dispose en permanence de la valorisation du patrimoine de chaque entreprise d'affiliation (en termes de nombre d'actions de la Sicav " Ogesip Invest ").

DES ENTREPRISES D'AFFILIATION PRIVILÉGIÉES

Chaque entreprise d'affiliation dispose au sein de la Sicav Institutionnelle du même profil de portefeuille et de la même répartition entre les quatre gestionnaires sélectionnés par OGEO FUND. Avec une performance identique quel que soit le montant investi, " Ogesip Invest " permet une égalité de traitement entre toutes les entreprises d'affiliation. Qui plus est, le mode de gestion a été simplifié, passant d'une vingtaine de mandats discrétionnaires à quatre mandats discrétionnaires.

La mise en commun des actifs a permis de renforcer le pouvoir de négociation d'OGEO FUND et, conséquence directe, la Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest " a pu réduire ses coûts de gestion et obtenir de meilleures conditions de la part de ses gestionnaires.
" Ce fut une situation win-win : au lieu de gérer plusieurs petits portefeuilles, les gestionnaires d'actifs gèrent chacun un seul portefeuille au sein de la Sicav Institutionnelle " poursuit Jean van Caloen.

" La répartition des capitaux entre nos quatre gestionnaires d'actifs est assurée en fonction de l'historique, des performances et du plan envisagé. Ici aussi prévaut la règle de saine diversification tant du risque que des gestionnaires. "

Stéphane Moreau
Administrateur-délégué d'OGEO FUND

4 Tuteur de croissance

Le Comité financier est un organe consultatif essentiel au sein d'OGEO FUND. Créé dans une démarche volontariste d'optimisation de gouvernance, ce Comité financier, composé d'experts financiers de premier plan, permet d'alimenter la réflexion et les choix stratégiques des organes de décision de l'OFP.

OGEO FUND s'est doté d'un Comité financier qui a pour vocation d'apporter un regard extérieur sur la situation des marchés financiers, dans une démarche de saine gouvernance allant volontairement au-delà du prescrit légal.

La mission principale de ce Comité financier est d'apporter un éclairage pertinent au Conseil d'administration, en évaluant de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement en regard de la SIP (Statement of Investment Principles) d'OGEO FUND. C'est également ce Comité financier qui effectue le travail de présélection des gestionnaires d'actifs avant d'émettre un avis à destination du Comité de direction et du Conseil d'administration.

LE COMITÉ FINANCIER EN UN CLIN D'ŒIL

Les membres du Comité financier d'OGEO FUND :

- Patrice Beaupain, Directeur financier d'Integrale CCA
- Michel Mikolajczak, Ancien Membre du Comité de direction de BNP Paribas Fortis France
- Claude Tellings, Directeur général de l'AIDE
- Le Comité de direction d'OGEO FUND

Michel Mikolajczak, membre du Comité financier d'OGEO FUND :
" Le Comité financier est composé de minimum quatre membres dont au minimum trois experts indépendants et un membre du Comité de direction. Tous les membres du Conseil d'administration sont conviés à participer aux réunions du Comité financier. De plus, des "externes " sont invités par le Comité de direction à participer à l'une ou l'autre réunion, à l'image de Guy Quaden, Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique. Le Comité financier veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. "

LA PAROLE À GUY QUADEN, CONSULTANT EXTERNE DU COMITÉ FINANCIER

Le Professeur Guy Quaden est Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique.
Depuis quelques années, il apporte au Comité financier d'OGEO FUND son expérience et son expertise en matière de marchés financiers.

Quel est votre rôle de Consultant externe au sein du Comité financier d'OGEO FUND ?

Mon rôle est d'informer et de fournir un éclairage sur l'évolution macro-économique - et, plus spécifiquement, sur l'évolution des marchés - au Comité financier, qui lui-même adresse des recommandations au Conseil d'Administration.

L'année 2015 a été particulièrement chahutée sur les marchés financiers. Quel regard portez-vous sur l'exercice écoulé ? A quoi faut-il s'attendre en 2016 ?

Trois grandes incertitudes ont pesé - et pèsent toujours - sur le contexte financier international.

Primo : la normalisation de la politique monétaire américaine. Depuis 2008, la FED (Banque centrale des États-Unis) mène une politique monétaire extrêmement accommodante, mais qui ne peut se prolonger indéfiniment. En 2015, la FED a annoncé qu'elle entendait normaliser sa politique via une hausse des taux directeurs. La première incertitude porte sur le rythme de cette normalisation. La manœuvre est compliquée car les autorités américaines doivent également tenir compte des conséquences externes de leurs décisions.

Secundo : la décélération de l'économie chinoise, qui est devenue la deuxième plus importante dans le monde, apporte elle aussi son lot d'incertitudes. Ce ralentissement était prévisible : le modèle chinois, jusqu'à présent principalement basé sur l'exportation, cède progressivement le pas à un modèle tourné davantage vers la demande interne de consommation. La question est de savoir si l'atterrissage s'effectuera en douceur ou plus brutalement.

Tertio : l'évolution des économies de la zone euro. Si une certaine croissance est revenue en 2015, elle reste modeste - certains diront même médiocre - par rapport au passé, avant la crise de 2008. L'inflation très faible - trop faible - est aussi un sujet de préoccupation pour la banque centrale. Est-ce que l'activité va accélérer progressivement? Ou faudra-t-il imaginer et mettre en œuvre des stimulants supplémentaires en matière de politique monétaire ou/et budgétaire?

Les réponses données à ces différentes questions fluctuent d'un moment à l'autre, selon l'optimisme ou le pessimisme des opérateurs, ce qui explique la forte volatilité des marchés en 2015 et probablement encore en 2016.

Ces incertitudes ont un impact immédiat sur les Organismes de Financement de Pensions comme OGEO FUND.

Depuis quelques années maintenant, et probablement pour un certain temps encore, en tout cas en Europe, le contexte financier se caractérise par un niveau historiquement fort bas des taux d'intérêts sur les titres à revenu fixe, en particulier sur les obligations d'Etat, qui constituent traditionnellement l'investissement principal des OFP. Les taux faibles sur les titres publics - ils sont tombés en dessous de 1 % pour les emprunts à 10 ans de l'Etat belge - compliquent la gestion des OFP. Ceux-ci doivent envisager complémentairement d'autres formes d'investissements plus rémunérateurs mais à la condition de bien évaluer, limiter et maîtriser les risques y liés. C'est le rôle du Comité financier.

GUY QUADEN, PORTRAIT EXPRESS

Guy Quaden est Docteur en Economie.
Il a été Professeur de politique économique à l'Université de Liège et a exercé le gouvernorat sur la Banque Nationale de Belgique (BNB) entre 1999 et 2011.
Il a siégé durant la même période au Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE).
Profitant aujourd'hui d'une retraite bien méritée, il apporte son expertise à OGEO FUND en tant que Consultant externe du Comité financier.

4 Renforcement des racines immobilières

> Le projet **New Tide à Rotterdam** reprend tous les fondamentaux de notre stratégie immobilière : un projet logé dans un SPV, un bâtiment et un locataire de qualité, un bail long terme ainsi qu'un rendement net appréciable.
>
> **Patrice Beaupain**
> membre du Comité financier d'OGEO FUND
> et Directeur financier d'Integrale CCA

POCHE IMMOBILIÈRE 'EN BRIQUES'

OGEO FUND possède dans son portefeuille une large poche immobilière 'en briques' (plafonnée à un maximum de 25 %).

En cela, OGEO FUND se distingue de la plupart des autres fonds de pension belges qui privilégient les investissements immobiliers 'papiers', réalisés au travers de fonds d'investissements. Un choix mûrement réfléchi en faveur de la brique qui préserve OGEO FUND des fluctuations du marché.

Les projets immobiliers dans lesquels OGEO FUND investit affichent un rendement net moyen de 5 %. Un rendement constant, rendu possible par une sélection rigoureuse tant des projets que des locataires. OGEO FUND met en effet l'accent sur l'acquisition d'immeubles de bureaux occupés par des locataires de qualité s'engageant sur le long terme, avec des loyers indexés.

Les projets immobiliers font l'objet d'un SPV (Special Purpose Vehicule), permettant une transparence et un contrôle absolus de chaque investissement.

Pour mener à bien ces projets immobiliers, OGEO FUND s'appuie sur une équipe interne dédiée et travaille avec des experts externes qui assurent un suivi minutieux des projets. Integrale CCA est à ce titre un partenaire majeur dans les investissements immobiliers : 10 partenariats immobiliers ont déjà été menés de concert. PwC, le Commissaire agréé d'OGEO FUND, est associé aux démarches immobilières afin de garantir l'adéquation des projets immobiliers avec la stratégie globale.

Parfait exemple de la politique immobilière 'en dur' menée par OGEO FUND, le projet New Tide à Rotterdam, aux Pays-Bas.

Patrice Beaupain, membre du Comité financier d'OGEO FUND et Directeur financier d'Integrale CCA, détaille le projet :

"Initié en 2015 et conclu en 2016 en partenariat avec Integrale, ce projet résume à lui seul l'ensemble des fondamentaux de notre stratégie immobilière : un SPV, de droit belge, détenu à 60 % par OGEO FUND et à 40 % par Integrale ; mais aussi un bâtiment de qualité, en cours de rénovation, offrant 16.444 m² de surface locative, parfaitement localisé, connecté au réseau routier périphérique de Rotterdam et aux lignes de bus et de métro.
Cet investissement immobilier affiche un rendement net tournant aux alentours de 6 %. Quant au locataire du New Tide à Rotterdam, il s'agit d'un acteur institutionnel de premier plan : la Police nationale néerlandaise qui s'est engagée sur le long terme. "

> Les maîtres-mots en matière immobilière restent 'qualité et localisation des biens', 'baux long terme' et 'locataires de qualité'.

Stéphane Moreau
Administrateur-délégué d'OGEO FUND

EN UN CLIN D'OEIL
UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DE QUALITÉ

- Investissements immobiliers 'en briques'.
- Un rendement net moyen de 5 %.
- Les projets immobiliers sont logés dans un SPV.
- Des spécialistes en support : PwC, Linklaters, Baker & McKenzie…

NEW TIDE

Le New Tide à Rotterdam est un bâtiment construit en 1987 qui est en train d'être totalement rénové. Déployé autour d'un atrium central, sa structure ouverte permet aux occupants de profiter pleinement de la lumière du jour. Chaque aile du bâtiment accueille 6 étages de bureaux accessibles via les ascenseurs centraux. Chaque plateau peut aisément être individualisé et proposé à des locataires différents.

Cette structure en plateaux ouverts permet au locataire la mise en œuvre de nouveaux concepts de travail de type nomad & flexible work. Le bâtiment est équipé de planchers structurés permettant une connectivité aussi flexible qu'invisible.

La localisation du New Tide à Rotterdam est optimale : à proximité du périphérique routier de Rotterdam, des stations de tram et de métro.

Vous souhaitez davantage d'informations quant à la stratégie immobilière d'OGEO FUND ? Consultez la brochure de présentation via le lien suivant : **www.ogeofund.be/brochures**

NEW TIDE À ROTTERDAM

- **Prins Alexander area**
- Bureaux : **16.444 m²**
- Places de parking : **300**
- Locataire : **Police nationale néerlandaise**
- Durée du bail : **supérieure à 10 ans**

4 Une biodiversité contrôlée

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

C'est sur une politique de gouvernance renforcée et pleinement assumée qu'a germé la décision de mettre en place un double contrôle actuariel au sein d'OGEO FUND, avec le recours à deux prestataires distincts : **IIServices** pour les missions de calcul actuariel, Anne Thiry du cabinet **Nexyan** pour les missions de contrôle actuariel. OGEO FUND est un des seuls Organismes de Financement de Pensions à avoir distingué ces tâches jusqu'à présent.

“ Nous remettons un avis sur la sécurité des opérations, sur les provisions techniques ainsi que sur la rentabilité, avant l'introduction des comptes auprès de l'Autorité de contrôle. Nous rédigeons le rapport relatif aux provisions techniques et reprenons les résultats de nos analyses dans un rapport remis au Conseil d'administration d'OGEO FUND. ”

Anne Thiry
Managing Partner Actuary
Nexyan

Historique de la création d'**IIServices** : en partenariat avec Integrale CCA, OGEO FUND a créé en mars 2008 cette société de services dont l'activité est dédiée notamment aux Institutions de Retraite Professionnelle (IRP). Les activités d'IIServices sont en effet multiples : calculs actuariels, reportings financiers, audit interne, comptabilité,…

L'audit interne étudie, entre autres, le respect des politiques, la maîtrise des risques ainsi que la fiabilité de l'information financière et opérationnelle.

Les missions de Commissaire agréé ont été confiées au cabinet **PwC**, un des quatre grands cabinets d'audit et de conseil mondiaux.

En interne, le **Compliance Officer** et le **Comité financier** apportent également leur expertise à la gouvernance globale d'OGEO FUND.

Tant le contrôle interne que le contrôle externe d'OGEO FUND sont des contrôles exigeants, permanents et protéiformes, qui assurent l'exécution des plans de financement. Ces plans permettent de préserver et de renforcer les provisions techniques qui garantiront le paiement des pensions promises aux bénéficiaires de rente par les entreprises d'affiliation.
Il s'agit d'un mode de gouvernance volontairement strict allant au-delà des prescrits légaux imposés par le législateur belge aux Organismes de Financement de Pensions.

LES GARANTS DE LA GOUVERNANCE EN UN CLIN D'ŒIL

IIServices
Actuaire technique
Audit interne

Anne Thiry
Actuaire désigné
(cabinet Nexyan)

CONTRÔLES INTERNES

CONTRÔLES EXTERNES

Compliance Officer

Comité financier

Isabelle Rasmont
Commissaire agréé
(PWC)

PWC EN TANT QUE COMMISSAIRE AGRÉÉ

C'est le cabinet d'audit **PwC** qui officie en tant que Commissaire agréé pour, notamment, contrôler la fiabilité des informations provenant des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

Isabelle Rasmont, Associée au sein du cabinet PwC, est réviseur d'entreprises agréée auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et de la Banque Nationale de Belgique :

"Notre tâche en tant que Commissaire agréé est d'examiner les comptes annuels d'OGEO FUND ainsi que le rapport annuel préparé par le Conseil d'administration. Dans le cadre de notre mission, nous nous assurons par ailleurs qu'OGEO FUND dispose d'une organisation administrative et comptable ainsi que d'un système de contrôle interne appropriés à la nature et à l'étendue de ses activités.

Nous collaborons enfin au contrôle exercé par la FSMA, conformément au prescrit de l'article 108 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des Institutions de Retraite Professionnelle (IRP). "

FONCTION ACTUARIELLE DÉDOUBLÉE

Afin de renforcer sa gouvernance et de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les méthodes et les hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques…) sont rigoureusement vérifiées, OGEO FUND a pris l'initiative de dédoubler la fonction d'actuaire technique et désigné.

IIServices est l'actuaire technique et Anne Thiry, du cabinet **Nexyan** (nouvelle dénomination d'Esofac), est l'actuaire désigné d'OGEO FUND.

IIServices, chargé de dresser la note technique descriptive des engagements externalisés de chaque entreprise d'affiliation, établit le calcul des provisions techniques et rédige le plan de financement de l'entreprise d'affiliation qui permettra d'établir des projections des engagements avec une perspective à 15 ans. **IIServices** fournit également les opérations de calcul des provisions techniques requises, de la marge de solvabilité, de la durée moyenne des engagements, des tests de cohérence, et ce pour chaque entreprise d'affiliation.

Anne Thiry, en tant qu'actuaire désigné, surveille les aspects techniques, valide et vérifie les méthodes de calcul ainsi que l'adéquation des hypothèses utilisées au regard des statistiques disponibles. L'actuaire désigné remet en toute indépendance un avis d'expert sur ce qui a été calculé et proposé.

Anne Thiry, Managing Partner Actuary de Nexyan, est l'actuaire désigné d'OGEO FUND :

"Nous remettons un avis sur la sécurité des opérations, sur les provisions techniques ainsi que sur la rentabilité, avant l'introduction des comptes auprès de l'Autorité de contrôle. Nous rédigeons le rapport relatif aux provisions techniques et reprenons les résultats de nos analyses dans un rapport remis au Conseil d'administration d'OGEO FUND. "

LE COMPLIANCE OFFICER, UN DES MAILLONS ESSENTIELS DE GOUVERNANCE

Le Compliance Officer est un autre maillon fondamental de la chaîne de contrôle d'OGEO FUND. C'est lui qui, en toute indépendance, évalue la conformité des procédures, des instructions et des organisations par rapport aux règles d'intégrité des activités d'OGEO FUND :
les règles prévues directement dans les dispositions légales et réglementaires applicables au secteur des IRP (Institutions de Retraite Professionnelle), mais aussi les règles propres à la politique d'intégrité d'OGEO FUND.
Le Compliance Officer informe le Conseil d'administration sur les principaux risques de compliance constatés, sur les mesures prises pour en améliorer la maîtrise et sur l'avancement des travaux réalisés dans le cadre de sa mission.

> "Notre tâche en tant que Commissaire agréé est entre autres d'examiner les comptes annuels d'OGEO FUND ainsi que le rapport annuel préparé par le Conseil d'administration. Nous collaborons par ailleurs au contrôle exercé par la FSMA, conformément au prescrit de l'article 108 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des IRP."

Isabelle Rasmont
Associée PwC

5 Focus sur une entreprise affiliée

Pérenniser nos récoltes

FOCUS SUR L'AIDE, ENTREPRISE D'AFFILIATION D'OGEO FUND

En 2012, l'AIDE s'est affiliée à OGEO FUND. Le profil d'Intercommunale de l'AIDE la prédisposait naturellement à rejoindre le premier OFP multi-employeurs (1er pilier) de Belgique et à adopter son offre novatrice en matière de gestion des rentes de pensions. Claude Tellings, Directeur général de l'AIDE, nous explique les raisons de ce choix et nous brosse le portrait d'un acteur public majeur en Province de Liège.

« Nous avons trouvé en OGEO FUND des partenaires partageant le même professionnalisme, le même souci de saine gouvernance qui nous anime à l'AIDE. »

Claude Tellings
Directeur général de l'AIDE

Pourriez-vous nous dresser un rapide portrait de l'AIDE ?

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège plonge ses racines dans le passé minier de la Province de Liège : l'AIDE était chargée, à l'origine, de prévenir les inondations indirectes de la Meuse liées aux affaissements miniers. C'est ce qu'on appelle le démergement. Depuis, l'AIDE a étendu son champ d'action et son expertise à l'assainissement des eaux usées et en est devenu le premier acteur en Province de Liège.

Aujourd'hui, l'AIDE assure le développement et la gestion de réseaux d'égouttage, de collecteurs, de stations de pompage et d'épuration en partenariat avec les 84 communes de la Province de Liège.

L'AIDE a rejoint OGEO FUND en 2012. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

Près de 250 personnes travaillent au sein de l'Association, dont 130 agents répartis sur l'ensemble des installations de la Province, avec plus de 80 % de personnel statutaire. Notre organigramme est en croissance constante - mais mesurée -, afin de répondre aux besoins liés à nos activités. En faisant le choix de confier la gestion de nos rentes de pension à OGEO FUND, nous entendions garantir l'avenir du paiement des pensions de nos bénéficiaires de rente.

Sur quel mode s'articulent les rapports entre les entreprises d'affiliation et OGEO FUND ?

Les rapports entre les entreprises d'affiliation et OGEO FUND s'appuient sur une série d'organes et de procédures qui participent à la bonne gouvernance de l'OFP. Toute la structure est pensée et réfléchie par et pour les entreprises d'affiliation qui sont partie prenante dans les prises de décision.

Plusieurs arguments nous ont particulièrement séduits : les entreprises d'affiliation qui adhèrent à OGEO FUND ne sont soumises à aucun frais d'entrée ni de sortie. Quant au rendement dégagé, il revient intégralement aux entreprises d'affiliation, déduction faite des frais exposés. En effet, OGEO FUND se distingue des banques, assureurs et autres institutions par son caractère non commercial et son absence d'actionnaires. Il n'y a donc pas de capital à rémunérer.

De plus, grâce à la création de la Sicav Institutionnelle d'OGEO FUND " Ogesip Invest ", chaque entreprise d'affiliation dispose du même profil de portefeuille et de la même répartition entre les quatre gestionnaires d'actifs. Quel que soit le montant investi, la Sicav permet une égalité de traitement entre toutes les entreprises d'affiliation.

Ces différentes caractéristiques représentent le mode de bonne gouvernance qui constitue l'ADN d'OGEO FUND.

L'AIDE EN UN CLIN D'ŒIL

Les missions de l'AIDE :

- conception, dimensionnement, passation de marchés publics et réalisation d'ouvrages ;
- exploitation des ouvrages ;
- services et conseils aux communes.

Derrière l'acronyme AIDE se cache l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège : une intercommunale publique pure qui exerce ses activités sur les 84 communes de la Province de Liège où elle assure la protection contre les inondations indirectes de la Meuse et l'assainissement des eaux usées.

"Quel que soit le montant investi, la Sicav Institutionnelle d'OGEO FUND 'Ogesip Invest' permet une égalité de traitement entre toutes les entreprises d'affiliation."

Claude Tellings
Directeur général de l'AIDE

L'argument de la bonne gouvernance apparaît fondamental dans votre décision de confier la gestion de vos pensions à OGEO FUND.

Notre Association est une émanation des communes de la Province. Nos exigences de gouvernance sont régies par le Code de démocratie locale, qui définit, d'une part, les normes en matière de statuts et d'organes d'administration et, d'autre part, les principes de bonne gouvernance. Nous nous imposons également un système rigoureux de contrôle budgétaire, qui a fait ses preuves au fil des décennies et qui constitue notre instrument de maîtrise des coûts.

Nous avons trouvé en OGEO FUND un partenaire qui partage le même niveau d'exigence en matière de bonne gouvernance et qui en fait le partenaire idéal pour assurer la pérennité du financement des pensions de nos agents.

6 Organisation

Un enracinement robuste

“L'Assemblée générale est l'organe décisionnel souverain d'OGEO FUND. C'est en son sein que sont posés ou ratifiés les actes essentiels à son bon fonctionnement.”

André Gilles
Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SOCLE DE CONFIANCE

L'Assemblée générale constitue le socle de l'organisation d'OGEO FUND. Cette Assemblée est composée des représentants de chacune des entreprises d'affiliation qui a confié la gestion de son régime de pension à OGEO FUND. Elle est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par an et autant de fois que nécessaire. C'est l'Assemblée générale qui, en tant qu'organe décisionnel souverain, détient le pouvoir de poser ou ratifier les actes essentiels relatifs au bon fonctionnement et à la bonne gestion d'OGEO FUND.

C'est à l'Assemblée générale qu'incombe la responsabilité de l'approbation des comptes et rapports annuels, et d'accorder la décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire agréé.
La convention de gestion avec les entreprises d'affiliation et le plan de financement sont également du ressort de l'Assemblée générale, tout comme la responsabilité de nommer - et de révoquer - Administrateurs et Commissaire agréé.

Autres prérogatives de cette Assemblée : les modifications de statuts, la politique de placement, l'accueil - et l'exclusion - des entreprises d'affiliation,... Soit autant de missions dédiées par nature à l'Assemblée générale et qui en font le véritable organe de décision d'OGEO FUND.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION L'EXPERTISE DE GESTION

Le Conseil d'administration définit la politique générale d'OGEO FUND. C'est lui qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de l'OFP, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a pour vocation de déterminer la politique de placement, mission qu'il accomplit en se basant sur les recommandations du Comité financier. Le Conseil d'administration confie au Comité de direction la mise en place de cette politique et le suivi des décisions prises en son sein.

Le Conseil d'administration, dans un souci de rigueur et de transparence, poursuit une dynamique constante d'amélioration de sa gouvernance : un travail qui a abouti en 2011 à l'adoption d'un guide de bonne gouvernance. Véritable charte de bonne gouvernance se devant d'être vivante et dynamique, ce guide de bonne gouvernance évolue dans le temps et fait l'objet d'une révision annuelle.

Le Conseil d'administration a également une mission générale de contrôle sur les autres organes opérationnels de l'organisme. À ce titre, il vérifie que l'institution dispose effectivement des éléments suivants :

- Un système de contrôle interne et une fonction d'audit interne adéquats ;
- Une fonction de compliance adéquate ;
- Une politique de continuité des activités ;
- Une politique de sous-traitance.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil d'administration

Claude Parmentier
Administrateur

Chantal Dupont
Administrateur

Stéphane Moreau
Administrateur-délégué

André Gilles
Président

François-Xavier de Donnea
Administrateur indépendant

Alain Decerf
Administrateur

Dominique Drion
Vice-Président

« Le Conseil d'administration détermine la politique générale d'OGEO FUND. Une politique profondément imprégnée par les principes de bonne gouvernance, prônant en toutes circonstances une transparence qui permet un contrôle optimal de l'ensemble des opérations menées. »

François-Xavier de Donnea
Administrateur indépendant d'OGEO FUND

LE COMITÉ DE DIRECTION L'EFFICIENCE AU QUOTIDIEN

Le Comité de direction assume la direction effective d'OGEO FUND sous la supervision du Conseil d'administration.

Les tâches opérationnelles du Comité de direction sont multiples : collecte des contributions aux régimes de retraite et paiement des prestations de retraite des entreprises d'affiliation, mise en œuvre de la politique de placement, élaboration et suivi des mesures de contrôle interne, préparation des comptes et du rapport annuels, sans oublier l'information à l'Autorité de contrôle, la FSMA.

Le Comité de direction se réunit de manière régulière et au minimum une fois par mois. Il fonctionne de manière collégiale. Le Conseil d'administration lui fixe des objectifs annuels à la fois quantitatifs et qualitatifs.

LES ORGANES OPÉRATIONNELS EN UN CLIN D'ŒIL

La gestion d'OGEO FUND est assurée par trois organes opérationnels :

- l'Assemblée générale
- le Conseil d'administration
- le Comité de direction

Le Comité de direction met en œuvre les décisions prises en Conseil d'administration et assure tous les aspects de la gestion quotidienne d'OGEO FUND.

Les membres du Comité de direction :

- Stéphane Moreau, Président ;
- Emmanuel Lejeune, Membre.

Récolter le fruit du travail

4.183 bénéficiaires de rente, pour 7 entreprises d'affiliation, qui récolteront le fruit de leur travail

Depuis 2007, OGEO FUND assure le financement et le paiement des rentes de pension pour plus de 4.000 bénéficiaires de rente, actuels ou futurs, issus des sept entreprises d'affiliation. Ces bénéficiaires comptent sur OGEO FUND pour récolter le fruit du labeur de toute une vie de travail.

Premier Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs (1er pilier) et cinquième plus grand OFP de Belgique (selon PensioPlus[1]), OGEO FUND assure la gestion administrative, financière et comptable des engagements de pension de ses bénéficiaires de rente.

Avec plus d'un milliard d'euros d'actifs sous gestion, OGEO FUND permet à chacune de ses sept entreprises d'affiliation, de la plus petite à la plus grande, de bénéficier d'un service et d'un rendement optimisés, avec des coûts de gestion réduits.

PUBLIFIN SCIRL

Société coopérative intercommunale Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD) de Gaz et d'Electricité

Mise en gestion des fonds	
• Publifin (ex-ALE) :	13/07/2007
• Publifin (ex-ALG) :	01/07/2011
• Publifin (ex-SOCOLIE) :	01/01/2014
Montant des actifs sous gestion :	789,4 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	691,2 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	2.236

LIEGE ZONE 2
ILE - SRI

LIEGE ZONE 2 Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs - Service Régional d'Incendie

Mise en gestion des fonds :	01/07/2008
Montant des actifs sous gestion :	58,7 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	58,3 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	832

1 Classement au 31/12/2014 - en attente du classement officiel émanant de PensioPlus (anciennement ABIP - Association Belge des Institutions de Pension) au 31/12/2015.

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Mise en gestion des fonds :	01/12/2008
Montant des actifs sous gestion :	139,6 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	137,4 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	546

Députés provinciaux

Mise en gestion des fonds :	01/01/2010
Montant des actifs sous gestion :	10 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	9,9 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	21

Ville et CPAS de Seraing – Mandataires

Mise en gestion des fonds :	01/07/2009
Montant des actifs sous gestion :	3,9 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	3,9 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	35

Ville et CPAS de Seraing – Personnel

Mise en gestion des fonds :	19/04/2010
Montant des actifs sous gestion :	20,3 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	20,1 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	193

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de Liège

Mise en gestion des fonds :	01/01/2012
Montant des actifs sous gestion :	97,7 Mios €
Montants des actifs de couverture[2] :	96,8 Mios €
Nombre de bénéficiaires :	320

2 Les provisions techniques de chaque entreprise d'affiliation sont mentionnées dans le rapport de gestion en page 35.

6

La culture de l'excellence

Aujourd'hui, près de 65 % des actifs en placement d'OGEO FUND sont logés au sein de la Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest ". RBC Investor & Treasury Services en est le dépositaire et l'agent administratif. À ce titre, la filiale de la Royal Bank of Canada constitue un maillon essentiel de la rentabilité et du contrôle permanent de la Sicav Institutionnelle propre à OGEO FUND.

RBC Investor & Treasury Services assure le reporting, le calcul de la valeur nette d'inventaire et les tâches administratives inhérentes à la vie de la Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest ". Grâce à RBC Investor & Treasury Services, OGEO FUND a une vision mensuelle claire et précise de la valeur nette d'inventaire pour chaque entreprise d'affiliation.

"Nous sommes heureux d'assurer pour la deuxième année consécutive les missions de dépositaire et d'administrateur de fonds pour 'Ogesip Invest'. Notre expertise en contrôles et reportings nous permet de contribuer au parfait fonctionnement de la Sicav Institutionnelle d'OGEO FUND."

Marc Vermeiren
Managing Director
RBC Investor & Treasury Services

En matière de reporting, un premier rapport est en effet édité le cinquième jour ouvrable de chaque mois, ce qui permet une appréhension just-in-time de l'évolution des valeurs de chaque entreprise d'affiliation, mais aussi de la performance de chacun des quatre gestionnaires d'actifs : un reporting clair, rapide et efficace.

RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES, PREMIER ACTEUR MONDIAL

RBC Investor & Treasury Services est une filiale de la Royal Bank of Canada : un acteur de premier plan qui a été classé premier dépositaire mondial six années de suite, avec la notation de crédit la plus élevée du secteur et plus de 3.000 milliards USD d'actifs administrés.

RBC Investor & Treasury Services est un prestataire spécialiste des services de gestion d'actifs, de banque dépositaire, de paiement et de trésorerie destinés aux investisseurs financiers et institutionnels du monde entier. La filiale de la RBC opère depuis des bureaux répartis dans 18 pays d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Australie et a pour vocation de développer les services qui permettront de préserver les actifs de ses clients, d'optimiser leurs liquidités et de gérer les risques dans de nombreuses juridictions, avec un accent sur la gestion des risques d'exploitation.

QUATRE GESTIONNAIRES D'ACTIFS TRIÉS SUR LE VOLET

La Sicav " Ogesip Invest " regroupe les actifs cotés des 7 entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.
Ces actifs sont logés dans le premier compartiment de la Sicav, qui pèse à ce jour plus de 700 millions d'euros.

RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES EN UN CLIN D'OEIL

- Filiale de la Royal Bank of Canada.
- Premier dépositaire mondial d'après Global Investor ISF.
- Dépositaire et administrateur de fonds de la Sicav Institutionnelle " Ogesip Invest ".

Investment Excellence Awards 2015

Ces gestionnaires, à qui ont été attribués des mandats de gestion discrétionnaire diversifiés, sont benchmarkés en permanence afin d'objectiver leurs performances, d'assurer une saine émulation entre eux et de garantir aux entreprises d'affiliation la meilleure performance possible. En 2015, un des gestionnaires d'actifs a d'ailleurs été remplacé.

Les actifs " d'Ogesip Invest " sont actuellement confiés à :

- Banque Degroof-Petercam
- BNP Paribas Investment Partners
- Candriam (ex-Dexia Asset Management)
- KBC Asset Management.

7 Politique de placement

Balises de fructification

La Politique de placement d'OGEO FUND est définie dans la SIP (Statement of Investment Principles), une déclaration écrite qui en précise les principes généraux et balise toutes les décisions d'investissement de l'OFP.

"L'Assemblée générale est composée de représentants de chaque entreprise d'affiliation. Celle-ci a le pouvoir de poser ou ratifier les actes essentiels relatifs au fonctionnement d'OGEO FUND. A titre d'exemple, l'Assemblée générale ratifie la SIP d'OGEO FUND. Ce document condense les fondements de la politique de placement qui vise notamment à assurer le rendement nécessaire au paiement des pensions de nos bénéficiaires."

Sandrine Brands,
Secrétaire générale a.i. et Directrice de l'Administration de LIEGE ZONE 2 IILE-SRI (LIEGE ZONE 2 Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs – Service Régional d'Incendie), membre de l'Assemblée générale d'OGEO FUND.

OGEO FUND gère le financement des pensions à long terme et définit dès lors une allocation d'actifs adaptée à sa mission. Dans la définition de la politique d'investissement, l'attitude à l'égard du risque joue un rôle important. La gestion d'un fonds de pension n'a pas pour objet de soutenir la meilleure performance vis-à-vis d'un benchmark mais de garantir l'intérêt des bénéficiaires de rente, actuels ou futurs.

Afin de limiter au maximum les risques, les placements d'actifs sont régis par le double principe de prudence et de diversification. Une diversification qui se matérialise par des allocations réparties sur plusieurs classes d'actifs différentes définies dans la SIP (Statement of Investment Principles).

Pour chacune de ses classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer rapidement d'une classe à l'autre en fonction de l'évolution des marchés.

Pour définir la SIP, OGEO FUND a mis en place un Comité financier composé d'experts reconnus du monde de la finance afin d'identifier la meilleure stratégie au regard de l'évolution macro-économique et des tendances des marchés. La politique de placement est déterminée par le Conseil d'administration d'OGEO FUND sur conseil du Comité financier. Le Comité financier dispose donc uniquement d'un pouvoir d'information et d'avis envers le Conseil d'administration.

La SIP d'OGEO FUND est revue au moins tous les trois ans afin d'affiner son adéquation aux conditions du marché et à la nature de la mission propre d'OGEO FUND. La SIP peut être revue à tout moment, sur décision du Conseil d'administration, en fonction des variations économiques. La dernière déclaration sur les principes de la politique de placement d'OGEO FUND a été ratifiée par l'Assemblée générale le 19 juin 2015.

LA SICAV INSTITUTIONNELLE D'OGEO FUND " OGESIP INVEST " POUR LES ACTIFS COTÉS

En 2014, OGEO FUND a mis en place la Sicav Institutionnelle de droit belge " Ogesip Invest " pour, notamment, une meilleure gestion de l'allocation d'actifs. Cette Sicav Institutionnelle, qui a vécu son premier exercice complet en 2015, regroupe tous les actifs cotés des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND. La mise en place de cette Sicav permet un contrôle accru, une diversification optimale et une maîtrise des coûts. Une stratégie qui a permis de dégager un rendement net de 3,88 % pour 2015. La poche immobilière, les produits d'assurance et les investissements en Private Equity bénéficient d'une gestion directe par OGEO FUND et ne sont donc pas gérés au sein d'Ogesip Invest.

LA POLITIQUE DE PLACEMENT D'OGEO FUND EN UN CLIN D'ŒIL SIP RATIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19/06/2015

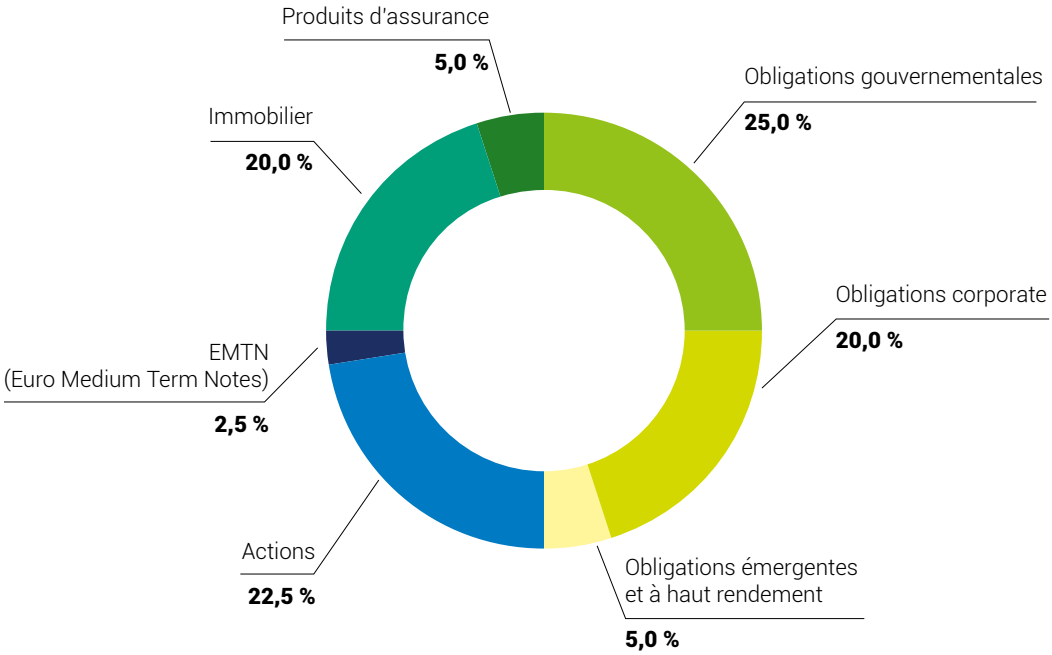

BORNES D'ALLOCATIONS STRATÉGIQUES PAR CLASSE D'ACTIFS[1] :

	min	max
OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES	0%	55%
OBLIGATIONS CORPORATE	0%	40%
OBLIGATIONS ÉMERGENTES ET À HAUT RENDEMENT	0%	15%
ACTIONS	0%	35%
EMTN (EURO MEDIUM TERM NOTES)	0%	5%
IMMOBILIER	0%	25%
PRODUITS D'ASSURANCE	0%	10%

1 Le tableau complet des bornes d'allocations stratégiques d'OGEO FUND pour toutes les classes d'actifs se trouve dans le rapport de gestion en page 38 (allocation stratégique de 0 % pour le Private Equity, les Matières Premières et les Stratégies alternatives).

8 Les cahiers d'OGEO FUND

Rapport de gestion

1 Situation financière du fonds de pension et évolution des activités

FONDS SOCIAL

Au 31 décembre 2015 et en comparaison avec la situation au 31 décembre 2014, le fonds social a évolué comme suit :

Fonds social au 31 décembre 2014	627.244.260,85 EUR
Résultat de l'exercice affecté	49.727.753,90 EUR
Fonds social au 31 décembre 2015	**676.972.014,75 EUR**

Le fonds social est passé de 627.244.260,85 EUR en 2014 à 676.972.014,75 EUR en 2015. Comme exposé ci-dessus, le fonds social a augmenté de 49.727.753,90 EUR.

Notons que le compte de résultat se décompose comme suit :

Résultat technique	-2.527.552,57 EUR
Résultat financier	55.776.613,23 EUR
Résultat d'exploitation	-4.986.109,66 EUR
Reprise de réduction de valeur s/créances	1.271.189,93 EUR
Impôts sur résultat	-20.959,95 EUR
Total	**49.513.180,98 EUR**
Prélèvement sur la marge de solvabilité	214.572,92 EUR
Bénéfice affecté au fonds social	49.727.753,90 EUR

Ces mouvements s'expliquent principalement de la manière suivante :

Résultat technique

La perte technique enregistrée en 2015 (-2.527.552,57 EUR) s'explique, comme les années précédentes, par le fait qu'OGEO FUND a payé plus de rentes de pension (charges de prestations : 25.349.391,89 EUR), que ce qu'il n'a reçu de dotations de ses entreprises d'affiliation (contributions en exécution du plan de financement : 4.323.599,83 EUR).

Ceci est parfaitement en adéquation avec les plans de financement et est tout à fait logique compte tenu de l'importante surcouverture de la majorité des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

Notons par ailleurs que la charge des rentes de pension (25.349.391,89 EUR) a été partiellement compensée par la diminution des provisions techniques (-20.243.099,22 EUR) calculées au 31/12/2015 par rapport au 31/12/2014, dont nous détaillerons les mouvements ci-après.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 55.776.613,23 EUR, ce qui représente, compte tenu du contexte de marché, un bon rendement de 5,08 % pour l'année 2015 et ce, en valeur de marché.

Réduction de valeur

Une reprise de réduction de valeur sur créance a été actée pour un montant de 1.271.189,93 EUR suite au recouvrement de la créance pour laquelle nous avions acté celle-ci.

CANTON DE GESTION

A côté des cantons respectifs des différentes entreprises d'affiliation, existe un canton de gestion destiné à prendre en charge les différents frais de fonctionnement du fonds ainsi que la marge de solvabilité calculée, comme la loi le permet, de manière globale.

Ce canton est alimenté par les frais de gestion prélevés auprès des différents cantons, conformément aux conventions de gestion.

Les conventions de gestion établies avec les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND prévoient explicitement qu'en cas de liquidation du fonds, ce canton sera réparti entre les entreprises fondatrices, à raison de 90 % pour PUBLIFIN et 10 % pour l'IILE, et qu'aucune autre entreprise d'affiliation n'a de droit sur ce canton.

Ces pourcentages sont également clairement indiqués dans les statuts d'OGEO FUND.

PROVISIONS TECHNIQUES

Confortées par la situation économique, les hypothèses de base utilisées pour le calcul des provisions techniques de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND, à savoir :

- Indexation des rentes : **2 %** ;
- Péréquation des rentes : **0,1 %** (sauf bien entendu pour les mandataires dont les pensions ne sont pas péréquatées) ;
- Rendement des actifs financiers : **4,5 %** ;

sont restées inchangées par rapport au 31/12/2014.

Comme précisé dans les précédents rapports de gestion, une marge de solvabilité globale est également constituée afin de tenir compte des rentes payées anticipativement en cas de mise à la retraite pour inaptitude physique et de la couverture du risque décès avant la retraite. Celle-ci s'élève à 2.189.271,77 EUR (contre 2.403.844,69 EUR au 31/12/2014) et est, comme expliqué ci-avant, intégralement prise en charge par le canton de gestion.

Au 31 décembre 2015, les provisions techniques ont dès lors évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2014 :

Commentaires relatifs à ce tableau :

De manière générale, précisons qu'il n'y a pas eu de saut index en 2015 alors que, comme expliqué ci-avant, le calcul des provisions techniques intègre une hypothèse d'indexation des rentes de 2 % par an. Ceci a dès lors eu un effet bénéfique sur les provisions techniques au 31/12/2015 de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

- **PUBLIFIN :** la population de cette entreprise d'affiliation étant fermée, il est tout à fait normal que les provisions techniques y relatives décroissent.
- **CILE :** l'explication de la faible diminution des provisions techniques est essentiellement à trouver dans la nomination de nouveaux statutaires.
- **Ville et CPAS de Seraing - Personnel :** la population de cette entreprise d'affiliation étant fermée, il est tout à fait normal que les provisions techniques y relatives décroissent.
- **AIDE** : l'augmentation des provisions techniques est essentiellement imputable à la nomination de nouveaux statutaires.

	Total 31/12/2015	Actifs 31/12/2015	Dormants 31/12/2015	Rentiers 31/12/2015	Total 31/12/2014
PUBLIFIN (ex-ALE et ex-ALG)	**210.754.135**	40.500.503	1.298.836	168.954.796	**226.056.482**
CILE	**24.243.890**	13.898.805	368.377	9.976.708	**25.764.313**
IILE	**7.524.237**	3.217.936	134.911	4.171.390	**7.974.222**
Ville et CPAS de Seraing - Personnel	**7.471.854**	384.292	0	7.087.562	**8.537.581**
Province de Liège - Mandataires	**9.154.681**	2.365.440	1.251.357	5.537.884	**9.355.532**
Ville et CPAS de Seraing - Mandataires	**9.295.661**	2.728.879	1.814.122	4.752.660	**9.493.461**
SOCOLIE	**43.012.305**	0	2.818.116	40.194.189	**45.330.261**
AIDE	**85.808.696**	52.275.612	924.063	32.609.021	**84.996.706**
Total	**397.265.459**	**115.371.467**	**8.609.782**	**273.284.209**	**417.508.557**

Rappelons, à toutes fins utiles, que les provisions techniques ainsi calculées ne tiennent pas compte des éventuelles cotisations dues à l'ORPSS pour le régime des agents nommés à titre définitif et leurs ayants droit. En effet, PUBLIFIN et la CILE ont officiellement notifié à OGEO FUND que tant les cotisations de base que les cotisations de responsabilisation sont et restent à leur charge. Notons que nous sommes en attente de cette même confirmation de la part de l'IILE.

De même, comme expliqué dans le rapport de gestion de l'année dernière, le paiement de ces cotisations ORPSS est, depuis le 1er janvier 2015, directement pris en charge par les entreprises d'affiliation concernées, c'est-à-dire PUBLIFIN, la CILE et l'IILE. De ce fait, OGEO FUND ne préfinance plus ces cotisations depuis cette date, ce qui facilite la compréhension des comptes et leur gestion.

PLACEMENTS IMMOBILIERS ET FINANCIERS

Nos immobilisations[1] passent de 203.038.850,36 EUR au 31/12/2014 à 204.715.940,29 EUR au 31/12/2015. Cette augmentation est principalement due aux investissements liés à la rénovation en cours de notre siège social sis Boulevard Piercot.

Nos placements financiers passent, quant à eux, de 758.057.366,80 EUR au 31/12/2014 à 797.453.733,36 EUR au 31/12/2015. Cette augmentation est due en grande partie au bon rendement de 5,08 % réalisé sur l'année 2015.

Compte tenu de ce qui précède, les actifs globaux sous gestion d'OGEO FUND s'élèvent à 1.125.340.662,20 € au 31/12/2015 contre1.084.710.244,42 € au 31/12/2014, soit une augmentation de près de 3,75 %.

RENDEMENT DES ACTIFS

L'article 29 de l'Arrêté Royal relatif au contrôle prudentiel des IRP impose aux OFP, contrairement aux compagnies d'assurances, une valorisation permanente des actifs financiers en valeur de marché.

L'année 2015 a été marquée par d'importantes divergences en termes de politique monétaire et de croissance entre les différentes régions du monde, engendrant des performances contrastées entre les différentes classes d'actifs.

Les marchés d'actions ont enregistré, en 2015, des performances positives en dépit d'importantes fluctuations.

Le 1er trimestre a été extrêmement positif, dans le sillage de l'annonce par la BCE de son programme d'achat d'obligations. Ensuite, la saga grecque et les craintes d'un atterrissage brutal en Chine ont entrainé des performances fortement négatives aux 2ème et 3ème trimestres. Enfin, le 4ème trimestre s'est clôturé par des performances positives malgré la correction de décembre consécutive à la déception des investisseurs suite à l'annonce de Mario Draghi (prolongation du programme d'achat jusqu'à mars 2017 et abaissement du taux de rémunération des dépôts à -0,30 %), qui a été jugée plutôt décevante par les marchés qui attendaient des mesures encore plus fortes.

En raison d'un environnement volatil, fruit d'une part de la spéculation liée aux mouvements des banques centrales et d'autre part du risque politique dans des pays comme la Grèce ou l'Espagne, les taux en zone euro ont connu une année chahutée. Les obligations souveraines ont néanmoins réalisé une performance annuelle légèrement positive.

Cela n'a malheureusement pas été le cas pour les obligations d'entreprises. Les mouvements d'aversion au risque et la baisse de la liquidité ont engendré un écartement des spreads au cours du second semestre.

Performances en euro	Année 2015
Actions mondiales	10,40 %
Actions zone euro	9,80 %
Actions américaines	12,20 %
Actions japonaises	22,10 %
Actions pays émergents	-5,20 %
Obligations gouvernementales en euro	1,70 %
Obligations d'entreprises " investment grade " en euro	-0,50 %

Malgré ces marchés financiers difficiles, OGEO FUND a réussi, notamment grâce à sa poche immobilière, à ses produits d'assurance et à ses investissements en private equity, à engranger sur l'année 2015 un résultat financier positif de 55.776.613,23 EUR, qui se traduit par un bon rendement de 5,08 %.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4.986.109,66 EUR en 2015 contre 5.407.749,18 EUR en 2014, soit une diminution de 7,80 % rendue possible grâce à une maîtrise encore accrue des coûts de gestion.

1 Ces immobilisations financières dans des sociétés immobilières tiennent comptent des participations détenues dans ces sociétés ainsi que des éventuels prêts qui ont été octroyés par OGEO FUND à ces dernières.

Suite à la détention en propre de certains immeubles, nous utilisons depuis 2013, afin d'avoir une vue cohérente des frais de fonctionnement réels du canton de gestion (Cfr. point 1 du présent rapport), le ratio " (charges d'exploitation – frais de fonctionnement immeubles en propre)/actifs sous gestion ".

Ce ratio s'établit à 0,38 % au 31/12/2015 et reste donc toujours bien sous l'objectif de 0,45 % fixé par le Conseil d'administration d'OGEO FUND.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision forfaitaire pour risques et charges actée en 2012 à hauteur de 60.000.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation PUBLIFIN a été conservée par mesure de prudence.

Pour rappel, cette provision est destinée à couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration d'éventuelles nouvelles entreprises d'affiliation.

2 Evénements importants survenus après la date de clôture de l'exercice

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, OGEO FUND a reçu, en date du 23 décembre 2014, une demande officielle d'adhésion de la part de PUBLILEC SCRL.

Des études menées durant l'année 2015 avec nos actuaires techniques, notre Actuaire désigné et notre Commissaire agréé ont permis de répondre aux différentes exigences requises par la procédure d'adhésion prévue dans les statuts d'OGEO FUND.

Sur base de ces travaux, l'adhésion de PUBLILEC SCRL a officiellement été ratifiée lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'OGEO FUND du 5 février 2016. Le transfert effectif au sein d'OGEO des engagements de pension et des actifs financiers y relatifs est prévu courant du 2ème trimestre 2016.

OGEO FUND comptera dès lors au minimum une entreprise d'affiliation supplémentaire à partir de 2016. En effet, des discussions sont actuellement en cours avec diverses autres nouvelles entreprises d'affiliation potentielles.

3 Mesures prises pour rétablir la situation financière lorsque le bilan fait apparaître une perte

Malgré les très bons rendements réalisés en 2013 (7,38 %), en 2014 (6,95 %) et en 2015 (5,08 %), une entreprise d'affiliation d'OGEO FUND présente toujours une situation de sous-financement.

Une solution permettant de remédier durablement à cette situation est actuellement en cours de finalisation.

4 Suivi du plan de financement

Conformément au prescrit de l'article 86 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (LIRP), des plans de financement ont été établis pour chaque entreprise d'affiliation (faisant l'objet d'une gestion séparée par entreprise d'affiliation).

Précisons que, conformément au cadre prudentiel, les plans de financement de Publifin, de la CILE et de l'AIDE devront être revus courant 2016.

En ce qui concerne les autres entreprises d'affiliation, la situation est la suivante :

- **Province de Liège - Mandataires :** plan valide jusqu'en 2017.
- **Seraing Mandataires et Personnel :** en attente de validation par la FSMA du nouveau plan de financement actant la fusion de ces 2 entreprises d'affiliation.
- **IILE :** en attente de la décision des instances de l'IILE quant à la prise en charge des cotisations ORPSS.

5 Mise en œuvre de l'allocation stratégique des investissements

La déclaration écrite sur les principes de placements (SIP) a été mise à jour en mai 2015 afin de tenir compte de certaines recommandations émises par la FSMA.

Cette nouvelle SIP a été approuvée en Conseil d'administration du 29/05/2015 et ratifiée lors de l'Assemblée générale du 19/06/2015.

Confortée par la situation économique, l'allocation stratégique retenue dans ce document est restée inchangée par rapport à celle reprise dans la précédente SIP, à savoir :

Précisons, à toutes fins utiles, que ce document devra être revu, conformément à la LIRP, au plus tard pour le 30/06/2017.

	min		max
CLASSE D'ACTIFS OBLIGATIONS + CASH, LIQUIDITÉS ET AUTRES INSTRUMENTS MONÉTAIRES	32,5%	50%	100%
OBLIGATIONS D'ÉTAT LIBELLÉES EN EUROS (NOTATION MOYENNE MINIMALE : BBB)	0%	25%	55%
OBLIGATIONS D'ENTREPRISES LIBELLÉES EN EUROS (NOTATION MOYENNE MINIMALE : BBB)	0%	20%	40%
OBLIGATIONS NON LIBELLÉES EN EUROS OU OBLIGATIONS ÉMERGENTES OU OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	0%	5%	15%
PRODUITS D'ASSURANCE	0%	5%	10%
IMMOBILIER	0%	20%	25%
CLASSE D'ACTIFS ACTIONS	0%	22,5%	35%
ACTIONS EUROPÉENNES	0%	16%	35%
ACTIONS INTERNATIONALES HORS EUROPE	0%	6,5%	15%
EMTN	0%	2,5%	5%
PRIVATE EQUITY	0%		5%
MATIÈRES PREMIÈRES (UNIQUEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE D'OPC OU D'ETF)	0%		2,5%
STRATÉGIES ALTERNATIVES	0%		7,5%

100% **Allocation stratégique**

6 Principaux risques auxquels l'IRP est confrontée

Le Comité de direction a procédé à une évaluation des risques et a continué à mettre en place des mesures destinées à en améliorer la maîtrise.

Le principal risque identifié est le risque financier qui englobe, lui-même, trois risques :

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les engagements.

Afin de limiter au maximum le risque de marché, OGEO FUND essaie de décorréler le plus possible son portefeuille en utilisant pas moins de 8 classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer d'une classe à l'autre en fonction des différents risques de marché identifiés.

De même, il est demandé aux différents gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs. Ces derniers ont également pour mission de monitorer en permanence les différents risques de marché et d'opter pour les classes d'actifs qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant tout en respectant bien évidemment les bornes d'investissement qui leur ont été octroyées dans le cadre des mandats de gestion discrétionnaire.

Notons également que la SIP permet, en ce qui concerne le cash, les liquidités et les autres instruments monétaires, d'aller jusqu'à 100 % du portefeuille. Cette faculté est bien évidemment temporaire et réservée à une situation extrême au cours de laquelle l'ensemble des gestionnaires d'actifs d'OGEO FUND auraient de réelles craintes par rapport aux marchés.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité du plan.

Afin d'essayer de limiter au maximum le risque crédit, le Conseil d'Administration d'OGEO FUND a décidé que les positions en obligations d'Etat et d'entreprises libellées en euros doivent impérativement respecter une notation moyenne minimale de BBB (S&P) selon la grille élaborée par le Comité de direction d'OGEO FUND sur base du taux de défaut moyen à 5 ans des obligations européennes en fonction de leur rating.

De même, en ce qui concerne les classes d'actifs Actions, Obligations d'entreprises libellées et non libellées en euros, Private Equity, EMTN, Obligations émergentes et Obligations à haut rendement, le Conseil d'administration impose qu'il ne soit pas investi plus de 2,5 % des actifs globaux sur le même émetteur.

Pour le Private Equity, une contrainte supplémentaire est d'application. En effet, le Conseil d'administration a décidé qu'il ne peut être investi plus de 10 Mios EUR par projet.

Dans la même logique, le Comité de Direction veille constamment à une saine diversification des produits financiers acquis par OGEO FUND.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite " d'illiquidité ".

Ce risque est très faible dans le cas d'OGEO FUND. En effet, rappelons que, contrairement aux OFP gérant des engagements du deuxième pilier, les avantages assurés en OGEO FUND ne sont liquidables que sous forme de rentes payées viagèrement. Les cash-flows " out " sont dès lors relativement prévisibles.

De plus, il est important de noter que l'importance des fonds propres donne une acuité assez faible à ces risques. De même, notre Comité financier, qui associe les membres du Comité de Direction, des analystes financiers ainsi que des experts externes reconnus, a pour mission d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.

Un autre risque est le risque technique qui est également scindé en plusieurs catégories :

LE RISQUE DE MORTALITÉ

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix de la couverture des engagements en cas de décès.

Ce risque est, comme expliqué ci-avant, largement intégré dans les provisions techniques.

LE RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des risques, à savoir les engagements de rentes. Nos provisions techniques sont ajustées de manière annuelle afin de couvrir au mieux ce risque.

LE RISQUE DE DÉPENSES (OU RISQUE DE FRAIS GÉNÉRAUX)

Les conventions de gestion signées entre OGEO FUND et ses entreprises d'affiliation limitent les frais de gestion à un pourcentage fixé des actifs sous gestion. Comme expliqué au point 1 du présent rapport, ce risque repose sur le Canton de gestion et est monitoré en permanence par notre Conseil d'administration. De même, l'expérience tend à montrer que ces frais forfaitaires couvrent largement les frais réels.

7 Mesures prises ou à prendre en matière de gouvernance

OGEO FUND a poursuivi, tout au long de l'année 2015, le renforcement des contrôles et procédures, de manière à garantir une conduite ordonnée de ses activités et une maîtrise des risques adéquate.

Ces mesures constituent le cadre qui permet à OGEO FUND d'effectuer une gestion rigoureuse dans le respect des principes de bonne gouvernance établis par les textes de loi et par l'autorité de contrôle.

Un guide de bonne gouvernance a été présenté et approuvé pour la première fois lors du Conseil d'Administration du 6 juin 2011. Ce guide est adapté et mis à jour de manière permanente afin de tenir compte de l'évolution d'OGEO FUND.

OGEO FUND dispose du cadre prudentiel général suivant :

- Politique d'intégrité
- Politique de continuité
- Politique de sous-traitance
- Charte d'audit interne
- Charte de compliance
- Procédure de traitement des plaintes
- Procédure en matière de conflits d'intérêts
- Guide de bonne gouvernance
- Code de déontologie
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité financier
- Charte du Comité de direction.

Concernant le plan de continuité, une mise à jour a été effectuée et présentée lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2015.

L'audit interne exerce sa mission à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

Le contrôle des cycles d'audits suivants a été effectué en 2015 :

- Entretien, Hygiène et Sécurité,
- Cycle des placements : SICAV.

L'auditeur interne a présenté, lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2015, ces deux rapports en soulignant l'effort réalisé par les équipes d'OGEO FUND afin d'implémenter les recommandations de suivi des cycles d'audit antérieurs.

Lors de ce même CA, l'auditeur interne a également présenté, comme chaque année, son rapport au Conseil d'administration. Dans celui-ci, il fait constater que les recommandations émises par l'autorité de contrôle, et encore ouvertes au 23 décembre 2014, sont résolues ou en voie de résolution par OGEO FUND.

Dans le cadre des mesures de contrôle interne, comme chaque année, un contrôle sur le respect de l'allocation réelle par rapport à la SIP a été effectué.

Un rapport sur le contrôle interne a été présenté par le Comité de direction au Conseil d'administration du 4 décembre 2015.

8 Conflits d'intérêt

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Nous signalons que le Compliance Officer a fait rapport au Conseil d'administration en date du 4 décembre 2015.

Par ailleurs, l'Actuaire désigné a également fait rapport au Conseil d'administration dans le cadre de la clôture de l'exercice 2015. Il a exprimé un avis positif sur les hypothèses utilisées ainsi que sur le niveau des provisions techniques au 31 décembre 2015.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire agréé pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31/12/2015.

Ce rapport de gestion sera déposé, conformément aux dispositions légales, et conservé au siège administratif de l'OFP.

Fait à Liège, le 31 mai 2016.
Le Conseil d'administration.

Comptes annuels

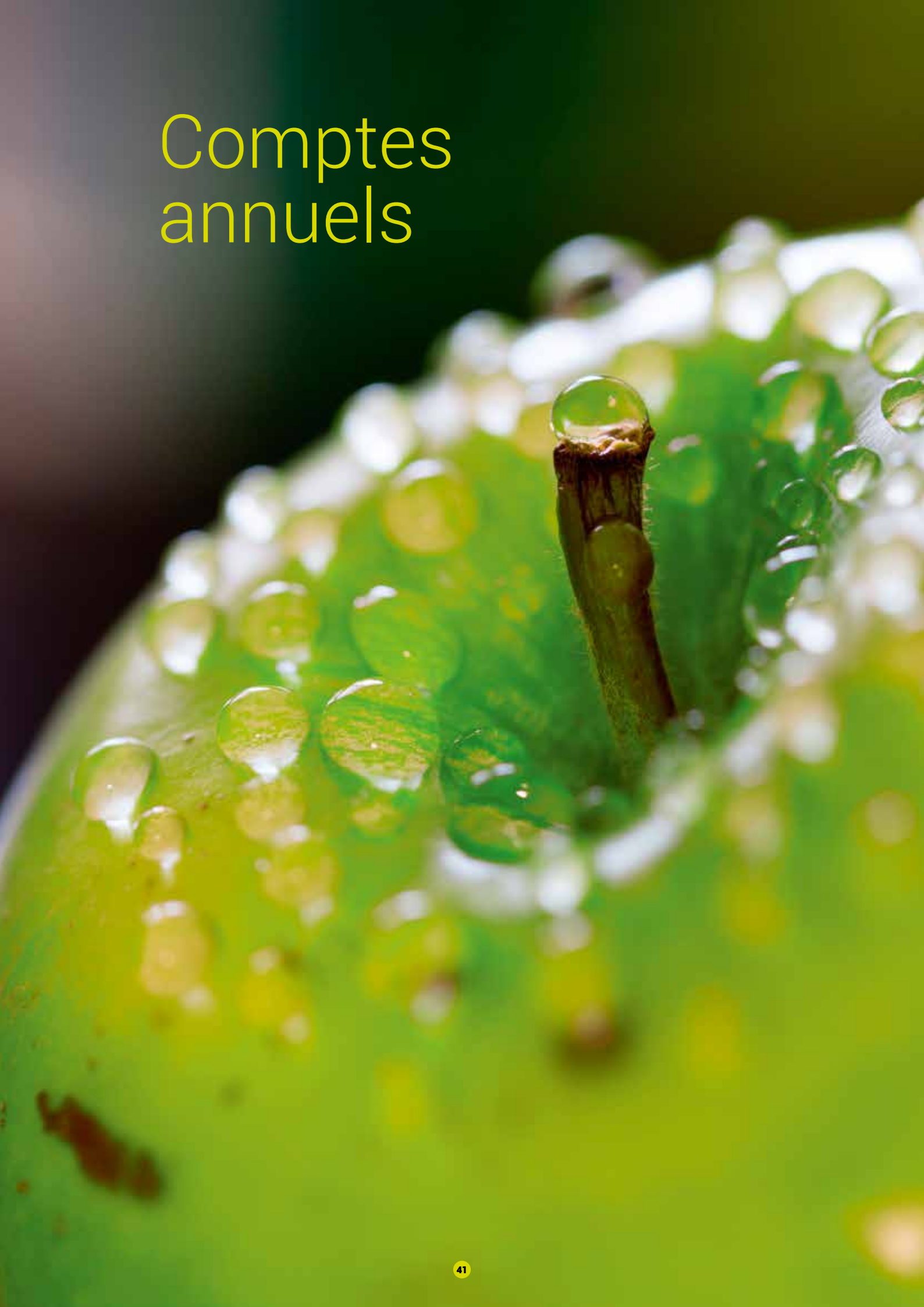

Comptes annuels

Chapitre 1 • Section 1

Bilan global au 31/12/2015 (en euros)

ACTIF		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2015	Exercice clôturé-GLOBAL 2014
II.	**IMMOBILISATIONS**	**22**	**204.715.940**	**203.038.850**
B.	Immobilisations corporelles	222	2.662.802	1.615.246
C.	Immobilisations financières	223	202.053.138	201.423.604
III.	**PLACEMENTS**	**23**	**797.453.733**	**758.057.367**
A.	Immeubles de placement	231	10.506.398	10.897.252
B.	Titres négociables et autres instruments financiers	232	786.947.335	747.160.114
	1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	13.702.215	56.640
	2. Obligations et autres titres de créance négociables	2322	0	108.000
	3. Part dans les fonds communs de placement et des sociétés d'investissement	2323	720.245.120	696.995.474
	6. Autres placements	2326	53.000.000	50.000.000
V.	**CRÉANCES**	**41**	**106.694.772**	**106.174.092**
A.	Contributions à recevoir	411	86.999.976	84.952.366
	1. En exécution du plan de financement	4111	86.999.976	84.952.366
F.	Autres créances	416	19.694.797	21.221.726
VI.	**VALEURS DISPONIBLES**	**51**	**25.018.578**	**38.353.321**
VII.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**431/432**	**10.706.213**	**10.448.367**
A.	Produits acquis	431	7.541.244	7.130.443
B.	Charges à reporter	432	3.164.970	3.317.924
TOTAL ACTIF		**21/51**	**1.144.589.237**	**1.116.071.997**

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP.

PASSIF		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2015	Exercice clôturé-GLOBAL 2014
I.	**FONDS PROPRES**	**11**	**679.161.287**	**629.648.106**
A.	Fonds social	111	676.972.015	627.244.261
B.	Marge de solvabilité	112	2.189.272	2.403.845
II.	**PROVISIONS TECHNIQUES**	**12**	**397.265.458**	**417.508.557**
A.	Retraite et décès	121	397.265.458	417.508.557
III.	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**13**	**60.014.447**	**60.014.447**
IV.	**DETTES**	**42**	**7.043.279**	**7.630.177**
B.	Dettes fiscales & parafiscales	422	1.983.362	1.922.788
D.	Dettes financières	424	300.000	1.700.000
E.	Autres	425	4.759.918	4.007.389
V.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**433/434**	**1.104.765**	**1.270.710**
A.	Produits à reporter	433	948.235	1.114.100
B.	Charges à imputer	434	156.530	156.610
TOTAL PASSIF		11/43	1.144.589.237	1.116.071.997

Chapitre II • Section 3

Compte de résulats global au 31/12/2015 (en euros)

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2015	Exercice clôturé-GLOBAL 2014
I.	**RÉSULTAT TECHNIQUE (+) (-)**	**71/61**	**-2.527.553**	**-3.772.968**
A.	Contributions (+)	710	4.323.600	4.294.263
	1. En exécution du plan de financement	7101	4.323.600	4.294.263
C.	Prestations (-)	610	-25.349.392	-27.292.182
I.	Transfert des réserves de pension	716/616	0	68.460.035
	1. En provenance d'autres organismes de pension (+)	716	0	68.460.035
J.	Variation des provisions techniques	717/617	20.243.099	-50.649.132
	a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	20.243.099	-50.649.132
	1. Fin d'exercice (-)	6171	-397.265.458	-417.508.557
	2. Début d'exercice (+)	7171	417.508.557	366.859.425
L.	Primes d'assurance et de réassurance cédées (-)	618	-319.763	-271.885
M.	Autres produits techniques (+)	719	881.966	2.506.751
N.	Autres charges techniques (-)	619	-2.307.063	-820.817
II.	**RÉSULTAT FINANCIER (+) (-)**	**72/62**	**55.776.613**	**73.523.648**
B.	Produits des placements (+)	722	17.035.795	21.156.234
C.	Charges des placements (-)	622	0	-60.597
E.	Différence de change et écarts de conversion monnaies étrangères (+) (-)	724/624	-54.807	96.869
F.	Plus ou moins-values (+) (-)	725/625	39.271.943	52.820.831
	1. Plus-values (+)	725	39.271.943	77.691.592
	2. Moins-values (-)	625	0	-24.870.761
G.	Autres produits financiers (+)	726	115	26.149
H.	Autres charges financières (-)	626	-476.433	-515.839
III.	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION**	**73/63**	**-4.986.110**	**-5.407.749**
A.	Biens et services divers (-)	631	-3.777.302	-4.030.410
B.	Amortissements (-) (+)	632/732	-449.095	-481.299
	1. Dotation (-)	632	-449.095	-490.368
	2. Reprise (+)	732	0	9.069
C.	Autres (-) (+)	633/733	-759.712	-896.040
IV.	**RÉDUCTIONS DE VALEUR (-) (+)**	**64/74**	**1.271.190**	**-1.271.190**
A.	Dotation (-)	64	0	-1.271.190
B.	Reprise (+)	74	1.271.190	0
VI.	**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (+) (-)**	**76/66**	**0**	**824.533**
A.	Produits exceptionnels (+)	76	0	824.533
VII.	**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (-) (+)**	**67/77**	**-20.960**	**-22.706**
A.	Impôts (-)	67	-20.960	-22.706

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2015	Exercice clôturé-GLOBAL 2014
VIII.	**RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER (+) (-)**	**78/68**	**49.513.181**	**63.873.567**
A.	Bénéfice (-)	68	-49.513.181	-63.873.567

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP.

Chapitre II • Section 4

Affectations et prélèvements au 31/12/2015 (en euros)

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2015	Exercice clôturé-GLOBAL 2014
I.	**BÉNÉFICE À AFFECTER (+)/ PERTE À AFFECTER (-)**	**791/691**	**49.513.181**	**63.873.567**
	1. Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	7911/6911	49.513.181	63.873.567
III.	**MARGE DE SOLVAVILITÉ**	**793/693**	**214.573**	**-50.823**
	1. Affectation (-)	693		-50.823
	2. Prélèvement (+)	793	214.573	
V.	**FONDS SOCIAL**	**795/695**	**-49.727.754**	**-63.822.744**
	1. Affectation (-)	695	-49.727.754	-63.822.744
	2. Prélèvement (+)	795		

Annexes

Annexe 1 • Postes hors bilan au 31/12/2015

		Codes	Montant
I.	SÛRETÉS RÉELLES (+) (-)	00	21.358.467
	A. Valeurs mobilières et autres titres de créance (+) (-)	001	13.603.467
	B. Liquidités/dépôts (+) (-)	002	
	C. Immeubles (+) (-)	003	7.755.000
X.	AUTRES	09	3.590.000

Annexe 2 • Marge de solvabilité au 31/12/2015

I. RÉGIME DE RETRAIT VISÉ À L'ARTICLE 55, ALINÉA 1ER,1° ET 135, ALINÉA 1ER, 2° DE LA LOI AVEC OBLIGATION DE MOYEN - POUR LES RISQUES EN CAS DE DÉCÈS, D'INVALIDITÉ ET D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

		Codes	Exercice
I.	PREMIÈRE OPÉRATION		
a)	Tranche qui est inférieure ou égale à 30.000 EUR du plus élevé parmi les capitaux sous risque et les capitaux d'invalidité et d'incapacité de travail	S.1.01	30.000,00
	X 10 =	S.1.02	300.000,00
b)	Sommes des cinq capitaux les plus élevés parmi les capitaux sous risque, les capitaux d'invalidité et les capitaux d'incapacité de travail où pour chaque affilié, le plus élevé de ces capitaux sous risque, d'incapacité de travail est pris en compte	S.1.03	1.822.775,21
c)	Total, pour les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.04	66.496.560,82
	X0,001 =	S.1.05	66.496,56
TOTAL : (S.1.02) + (S.1.03) + (S.1.05)		S.1.06	2.189.271,77
II.	DEUXIÈME OPÉRATION		
	Total, pour tous les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.07	66.496.560,82

		Codes	Exercice
III.	TROISIÈME OPÉRATION		
	Plus petit montant de (S.1.06) et (S.1.07)	S.1.08	2.189.271,77
V.	RÉSULTAT		
	S.1.12 = (S.1.08) x (S.1.11)		**2.189.271,77**

Annexe 3 • Créances

		Codes	Montant
A.	CONTRIBUTIONS À RECEVOIR	411	86.999.976
	a. A un an au plus	411/1	82.199.976
	b. A plus d'un an	411/2	4.800.000
F.	AUTRES CRÉANCES	416	19.694.797
	a. A un an au plus	416/1	19.694.797

Annexe 4 • Dettes

		Codes	Montant
A.	DETTES À UN AN AU PLUS	42/1	7.043.279

Annexe 5 • Instruments financiers dérivés

A. Par instrument financier dérivé (par type d'instrument financier dérivé et par type de sous-jacent : par exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps…)

TYPE D'INSTRUMENT

TYPE DE VALEUR SOUS-JACENTE

I.	**Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :** **Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :** • dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert
II.	**Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre :** **Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :** • dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert
III.	**Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :** **Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :** • dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert
IV.	**Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre :** **Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre :** • dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert

B. Impact de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sur les avoirs, les dettes et les engagements de l'institution de retraite professionnelle et sur les résultats réalisés au cours de l'exercice.

Annexe 6 • Règles d'évaluation - Base de conversion pour les monnaies étrangères

A. Règles applicables pour l'évaluation de l'inventaire

1. Constitution et ajustement des amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après : Pourcentage d'amortissement (taux annuel) : - Immobilisations incorporelles : 33,3 % - Bâtiment siège social : 3,33 % - Installations et aménagements : 10 % - Matériel roulant : amorti en fonction de la durée d'utilisation probable - Mobilier : minimum 10 % - Matériel informatique : Minimum 33,3 %. Les frais accessoires sur bâtiments sont pris en charge intégralement l'année où ceux-ci sont exposés. Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

2. Réductions de valeur

II. C. Immobilisations financières. Elles font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte des dépréciations définitives ou non à la date de clôture et dans le cas où il s'agit de valeurs représentatives. III. Placements B1 et B3 Actions, parts et autres titres à revenu variable. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur de marché, conformément aux régles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché (d'affectation), que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus et moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. B3. Obligations et autres titres à revenu fixe. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur marché (d'affectation), conformément aux règles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007.
Ces titres sont évalués à leur valeur marché ou valeur modèle, que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur marché. Les plus ou moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. V. Créances. Elles font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment : 1. les charges de grosses réparations et de gros entretiens. 2. Les risques de pertes ou de charges découlant pour OGEO FUND de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.

4. Provisions techniques

Règles d'évalutation pour les régimes de retraite en vertu de l'article 55, alinéa 1er, 1° de la loi

Description	
Loi de survenance	0,00 %
Taux d'intérêt	4,50 %
Inflation	
Indexation des salaires	2,00 %
Autres	0 %

Annexe

II. Provisions techniques. Ce poste reprend l'ensemble des engagements vis-à-vis des affiliés et des bénéficiaires calculés par l'actuaire désigné et conforme aux articles 1 à 18 de l'AR du 12 janvier 2007.

La marge de solvabilité (Légalement requise par les articles 87 et 88 de la loi), fait partie de l'affectation du résultat.

Les provisions techniques ont été déterminées sur la base des paramètres suivants : 1. Indexation des rentes en cours de 2 %/ Adaptation des salaires de 2 % par an. 3. Indexation du plafond de sécurité sociale de 1 %. 4. Actualisation au taux de 4,5 %, ce taux correspond à une estimation prudente du rendement attendu des valeurs représentatives 5. Tables de mortalité MR/FR 6. Liquidation obligatoire en capital des prestations des actifs et des démissionnaires.

5. Autres

Principes généraux : ces règles d'évaluation se réfèrent aux dispostions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle du 05/06/2007. ACTIF II. IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition, soit à leur prix de revient. VII. A. Produits acquis sur les titres sont calculés prorata temporis sur une base de 365 jours. Ceux-ci sont actés sous le poste II. Résultat financier B. Produits des placements.

B. Base de conversion en euros des éléments, repris dans les comptes annuels qui sont ou étaient à l'origine libellés en monnaies étrangères.

OGEO FUND tient sa comptabilité en euro. Les postes monétaires font l'objet d'une revalorisation au 31/12 au cours moyen achat/vente. Les plus ou moins values sont actées dans le résultat financier sous le point E. Différences de change et revalorisations.

Annexe 7 • Informations complémentaires

A. Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, nous communiquons ci-après le montant des honoraires d'audit de 89.000,00 EUR HTVA et des honoraires non-audit de 38.570,00 EUR HTVA versés durant l'année 2015 à notre commissaire, PWC SCCRL, représentée par Madame I. RASMONT.

Annexe 8 • Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :
Gestion fonds de pension
CP 335.00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (exercice)	3p. Total (T) ou total en équivalents temps plein
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	7,6		7,6 (ETP)	8,3 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	12.855		12.855 (T)	12.475 (T)
Frais de personnel	102	679.041		679.041 (T)	776.280 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	**105**	**7**		**7**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6		6
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4
- de niveau primaire	1200			
- de niveau secondaire	1201			
- de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
- de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	3		3
- de niveau primaire	1210			
- de niveau secondaire	1211			
- de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2
- de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	7		7
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit un déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre du personnel au cours de l'exercice	305	3		3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	3
Nombre d'heures de formation suivies	5842	20,00	5852	19,00
Coût net pour l'entreprise	5843	0,00	5853	345,95

Rapport du Commissaire agréé

Rapport du Commissaire agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

Sint-Stevens-Woluwe, le 3 juin 2016

Aux Membres d'OGEO Fund OFP,
Liège

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'OGEO Fund OFP (" l'Institution de Retraite Professionnelle ") pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.144.589.237,15 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par un bénéfice à affecter de EUR 49.513.180,98, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes " ISA "). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'Institution de Retraite Professionnelle, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Institution de Retraite Professionnelle au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'établissement, le contenu du rapport annuel, ainsi que le respect, par l'institution, des statuts et de la législation applicable aux institutions de retraite professionnelle relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes " ISA ") applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport annuel traite des informations requises par l'Arrêté Royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises sccrl

Représentée par :

Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises

OGEO FUND OFP

SIÈGE SOCIAL
Boulevard Piercot, 46
4000 Liège

IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification : 50570

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be

EDITEUR RESPONSABLE
Emmanuel Lejeune
© Juin 2016

CONCEPTION
Benoît Dorthu

DESIGN
Cible Communication - www.cible.be

PHOTOS
OGEO FUND - Audrey de Leval et Arnaud Siquet
AIDE : bassin d'aération de la Station d'épuration de Liège-Oupeye
CILE - Thierry Dricot et Alain Boos
IILE - SRI
Province de Liège
© Nethys - Imagellan
Ville de Seraing

IMPRESSION
Lithotec

Le rapport annuel complet 2015 est disponible sur le site d'OGEO FUND via le lien suivant :
www.ogeofund.be/publications
ou sur simple demande.

ogeo FUND

OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Siège social :
Boulevard Piercot 46
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21
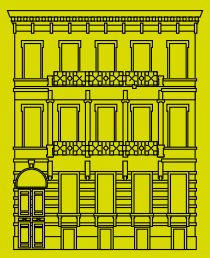
info@ogeofund.be
www.ogeofund.be